

**ASPECTS DU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL
DE L'AGRICULTURE EN FRANCE**

Evolution de la superficie des exploitations

par J. KLATZMANN

C.E.E. COMMISSION

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: ANALYSE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE

Etude réalisée en liaison avec la division :
«Analyse des conditions de production de l'agriculture»

**ASPECTS DU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL
DE L'AGRICULTURE EN FRANCE**

Evolution de la superficie des exploitations

par J. KLATZMANN

SOMMAIRE

L'EVOLUTION DE LA SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS EN FRANCE

Avant-propos	2
Introduction	4
Chapitre I - <u>LES DIFFICULTES DE COMPARAISON DANS LE TEMPS</u>	6
1. La non comparabilité des statistiques.	6
2. Méthode pour la comparaison 1942 - 1955	9
Chapitre II - <u>LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1955</u>	18
1. Les modes de représentation	18
2. Les cartes analytiques	20
3. Les graphiques synthétiques	24
4. Classification générale	30
Chapitre III - <u>L'EVOLUTION DE 1942 à 1955</u>	47
1. Problèmes d'interprétation	47
2. Les résultats essentiels	49
a) Les petites exploitations	49
b) Les grandes exploitations	51
c) Les exploitations moyennes.	53
d) L'Alsace et la Moselle.	53
3. Où se place le changement de tendance.	54
4. Synthèse	57
Chapitre IV - <u>EVOLUTION DEPUIS 1929</u>	69
1. Progression à partir de 10 hectares.	71
2. Progression à partir de 20 hectares.	71
3. Progression à partir de 50 hectares.	72
4. Recul des exploitations de 50 hectares et plus	72
a) Progression entre 10 et 50 hectares	72
b) Progression entre 20 et 50 hectares	73
5. Recul au-dessus de 20 hectares	73

- 1 bis -

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 77

ANNEXE 79

Tableau = pourcentages de la superficie totale des exploitations respectivement couverts par les exploitations de moins de 5 ha à 100 ha et plus.

AVANT - PROPOS

Dans le cadre du programme de recherche de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission de la C.E.E., la Division "Analyse des conditions de production de l'agriculture" a conduit, avec le concours d'experts et d'instituts, un recensement des principales monographies et études régionales comportant des données ou des renseignements récents sur la situation socio-économique de l'agriculture dans les pays membres,

La connaissance de ces renseignements, jusqu'alors dispersés, est utile en effet, non seulement pour mieux saisir les caractéristiques structurelles de l'agriculture dans leur différenciation régionale, mais encore pour apprécier les facteurs internes et externes à l'agriculture qui agissent étroitement sur les structures agricoles.

Cet inventaire a donné lieu à l'établissement d'un fichier permettant un repérage rapide, tant par problèmes ou aspects que par région, des données actuellement disponibles.

En outre, les participants à cette étude ont essayé de mettre à profit leurs efforts de dépouillement des monographies régionales pour présenter une synthèse des données recueillies sur un nombre limité de problèmes relatifs aux structures agricoles ; synthèse destinée principalement à l'information interne des services de la Commission.

Les thèmes proposés pour cette synthèse étaient les suivants :

- évolution de la population agricole et des exploitations agricoles,
- stimulation du développement économique général dans des régions à structure agricole déficiente,
- investissement et endettement en agriculture,
- activité agricole d'appoint,
- appréciation des dimensions et types d'exploitations au regard du revenu.

Parmi ces thèmes, M. le Professeur J. KLATZMANN, expert français a retenu le premier en faisant porter l'ensemble de son investigation sur l'évolution de la superficie des exploitations agricoles en France au cours des dernières décennies.

Cette étude, qui se réfère aux enquêtes ou recensements agricoles des années 1929 - 1942 et 1955, permet de saisir une évolution dont on n'avait pu préciser jusqu'alors l'ampleur, par suite des difficultés de comparaisons entre les résultats des recensements successifs.

Outre l'ampleur de l'évolution constatée, les redressements effectués par l'auteur pour tenter de rendre les résultats suffisamment comparables présentent ainsi un intérêt d'ordre méthodologique au regard des problèmes soulevés par la comparaison des statistiques au sein de la C.E.E. dont il est superflu de rappeler combien elles sont encore dissemblables dans l'espace et dans le temps.

Il a ainsi paru opportun de porter cette étude à la connaissance des services de la C.E.E. par le truchement de la série "Conditions de production de l'agriculture" (Informations internes), tout en rappelant que les méthodes utilisées et les résultats obtenus n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.

INTRODUCTION

Il est intéressant de savoir comment a évolué, au cours des dernières décennies, la structure des exploitations agricoles dans les différentes régions françaises. Malheureusement, les statistiques existantes se caractérisent par une absence de comparabilité qui dépasse de beaucoup ce que l'on observe habituellement dans ce domaine. Toute étude de l'évolution exige donc un effort d'interprétation considérable. De plus, pour la comparaison entre les résultats de l'enquête de 1942 et ceux du recensement agricole de 1955, il a fallu se livrer à des calculs complexes et des approximations graphiques dont la méthode est exposée plus loin.

L'essentiel de la présente étude porte sur l'évolution entre 1942 et 1955. On a également effectué une comparaison entre 1929 et 1942, ce qui a permis de suivre l'évolution sur une période totale de plus de vingt-cinq ans.

On pouvait se demander, au départ, quel critère permettrait de suivre le mieux l'évolution de la répartition des exploitations selon leur superficie. Fallait-il considérer, dans chaque catégorie, le nombre ou la surface totale des exploitations de la catégorie ? Il n'a pas été nécessaire de se livrer, à ce sujet, à de nombreuses considérations théoriques; les calculs nécessaires pour rendre comparables les résultats de 1942 et ceux de 1955 ont, en fait, conduit à considérer les surfaces. Plus précisément, on a examiné l'évolution, d'une période à l'autre, de la part de chaque catégorie de surface dans la superficie totale des exploitations (par exemple: la part de la surface totale occupée par les exploitations de 5 à 10 hectares a-t-elle augmenté ou diminué ?).

L'unité administrative pour laquelle on dispose de données statistiques est le département. Tous les calculs, toutes les comparaisons ont donc été effectués d'abord dans ce cadre. Mais on a également présenté les résultats essentiels dans des cadres régionaux plus vastes : les régions de programmes d'action, qui tendent à devenir en France de nouvelles unités administratives. Il a donc fallu refaire, pour chacune de ces unités, les calculs et approximations graphiques nécessaires pour rendre comparables les résultats de 1942 et ceux de 1955. Mais l'intérêt des résultats justifie l'effort qui a été ainsi réalisé. Ajoutons que, dans la mesure où la méthode utilisée ne peut donner que des résultats approximatifs, les regroupements permettent de limiter les erreurs.

Le plan de la présente étude est le suivant : Après un exposé méthodologique relatif aux difficultés des comparaisons dans le temps et aux moyens utilisés pour rendre les données comparables, on présente la situation existant en 1955, en commentant les cartes qui ont été établies pour la représenter. Vient ensuite l'analyse de l'évolution entre 1942 et 1955, qui représente la partie la plus importante de la présente étude. Le chapitre suivant est consacré à la comparaison entre 1929 et 1942 et à un aperçu sur l'évolution de 1929 à 1955. Enfin, les perspectives de l'évolution dans les prochaines années sont évoquées dans la conclusion.

I - LES DIFFICULTES DE COMPARAISON DANS LE TEMPS

1. La non comparabilité des statistiques

Certaines des difficultés de la comparaison dans le temps de données relatives aux exploitations agricoles sont bien connues. Ainsi, la détermination de la limite inférieure de l'exploitation agricole variant d'un recensement à l'autre, il est à peu près impossible de suivre l'évolution des très petites exploitations. On a compté, en 1929, un million d'exploitations de moins de 1 hectare. En 1955, on en a recensé 150.000 environ. Le changement de définition est sans doute la principale explication de cette évolution.

En fait, ces changements dans la définition de la limite inférieure des exploitations agricoles ne présentent pas de grand inconvénient. Que l'on compte un million d'exploitations de moins de 1 hectare ou 150.000 exploitations seulement, leur part dans la surface totale du territoire reste très faible. De sorte que la comparaison entre la part des exploitations de 5 à 10 hectares, par exemple, dans la superficie totale aux deux dates, reste entièrement valable. Les résultats obtenus sont en effet très peu affectés par les variations de la part dans la surface totale, des exploitations de moins d'un hectare. Par contre, il serait absurde de vouloir suivre l'évolution de la surface moyenne des exploitations en divisant la surface totale par le nombre total d'exploitations à chaque recensement. Même si l'on élimine les exploitations de moins d'un hectare, le résultat obtenu reste assez aléatoire (en 1929, on a trouvé un nombre étonnamment élevé d'exploitations d'un à deux hectares).

Mais la principale difficulté de l'étude de l'évolution réside ailleurs.

En 1942, il n'y a pas eu à proprement parler, de recensement général de l'agriculture, mais les agriculteurs étaient tenus de faire des déclarations qui correspondaient, en fait, à un véritable recensement. L'enquête de 1942 (qui, en réalité, s'est étendue de 1942 à 1944) a donc été exhaustive. Mais cette enquête a été réalisée à une époque évidemment peu favorable à la sincérité des déclarations. Les résultats sont donc loin d'être sûrs, même en ce qui concerne la surface totale des exploitations. D'autre part, l'enquête n'a pu être effectuée dans les quatre départements suivants : Corse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Tels qu'ils sont, les résultats de l'enquête de 1942 donnent cependant une idée de la structure des exploitations à cette époque.

L'étude de l'évolution de 1929 à 1942 est assez délicate. Tout d'abord, l'enquête de 1929 n'a pas été un véritable recensement. La plupart des données recueillies au cours de cette enquête résultent d'évaluations. Comme on l'a signalé plus haut, on a compté, en 1929, un nombre considérable de très petites exploitations : manifestement, les plus petits jardins familiaux ont été considérés comme des exploitations agricoles. Comme on l'a vu, ce n'est pas le plus grave. Le principal défaut de l'enquête de 1929 est que l'on a réparti entre les exploitations, même les terres qui n'en faisaient pas partie (pâturages communaux, par exemple). Il n'en aurait pas été ainsi si l'on avait procédé à un véritable recensement de l'agriculture. De ce fait, la surface totale des différentes catégories est beaucoup plus élevée en 1929 qu'en 1942 (1). On peut se borner à comparer les pourcentages, comme il a été indiqué plus haut. Mais il est clair que même cette comparaison est assez aléatoire du fait que la répartition des exploitations en 1929 a sans doute été faussée par la méthode suivie. On verra cependant plus loin, pourvu que l'on prenne certaines précautions, que quelques conclusions peuvent être tirées des essais de comparaison que nous avons effectués.

(1) D'autant plus que les déclarations de 1942 ont été minorées.

C'est surtout la comparaison entre les résultats de 1942 et ceux de 1955 qui présente des difficultés considérables. En 1955, on a procédé à un véritable recensement de l'agriculture. Il est permis de penser que les résultats relatifs à la répartition des exploitations selon leur superficie sont à peu près corrects, dans la majorité des cas du moins. Mais la définition de l'exploitation agricole a été profondément modifiée par rapport aux recensements antérieurs. Ce n'est pas de la détermination de la limite inférieure que nous parlons ici, cette question étant d'une importance limitée ; le fait essentiel est que l'on n'a pas, en 1955, compté la surface totale des exploitations.

En effet, la surface des exploitations, dans la définition de 1955, ne comprend pas les bois et le territoire non agricole. Il ne s'agit pas de discuter ici de l'intérêt de cette définition ; celle-ci correspond à peu près au territoire cultivé (mais pas exactement, puisque le territoire agricole non cultivé est intégré dans la surface de l'exploitation). La principale conséquence est que toute comparaison avec les recensements antérieurs devient impossible, au moins directement. L'exploitation de 10hectares de 1955 n'est pas comparable à l'exploitation de même superficie de l'enquête de 1942 ou de 1929.

Certes, les renseignements contenus dans les questionnaires remplis par les agriculteurs permettent de calculer la surface totale de leurs exploitations, y compris les bois et le territoire non agricole. Ces renseignements ont été utilisés pour calculer, dans chaque département, la surface totale du territoire dit "rattaché" aux exploitations. Mais la ventilation de ce territoire selon les catégories de surface n'a pas été réalisée. Et il n'est pas question, pour le moment, que ce travail soit effectué.

Comparer directement les résultats de 1942 et ceux de 1955 serait donc absurde, même si l'on se proposait seulement d'obtenir des résultats approximatifs. Cela ne signifie pas, pour autant, qu'il faille renoncer à toute comparaison. En effet, les résultats publiés de l'enquête de 1942 permettent de distinguer, dans la surface totale des exploitations, les catégories qui, en 1955, n'ont pas été prises en considération.

2. Méthode pour la comparaison 1942-1955

Il est possible de transformer les résultats de l'enquête de 1942, de manière à les rendre comparables à ceux de 1955. La seule méthode précise aurait consisté à faire une nouvelle exploitation mécanographique, de manière à aboutir à une classification comparable à celle de 1955. Mais cette exploitation mécanographique n'est pas envisagée. D'ailleurs, si un tel travail paraissait possible, il serait sans doute préférable de faire le contraire, c'est-à-dire de compléter la classification de 1955 par une nouvelle classification, pour cette même date, selon la surface totale des exploitations. Il vaut mieux disposer de deux séries de résultats pour 1955 que de deux séries de résultats pour 1942, date déjà lointaine.

Mais aucune exploitation mécanographique ne semble devoir être faite, ni pour 1942, ni pour 1955. Il a donc fallu rechercher une méthode plus rapide, permettant de rendre comparables les résultats de 1942 à ceux de 1955. Cette méthode est exposée ci-dessous.

Considérons, par exemple, le département du Nord. On dispose de toutes les données sur la répartition des exploitations en 1955. On sait, par exemple, que les exploitations de 10 à 20 hectares couvraient, à cette date, 32,8 % de la surface totale des exploitations du département. La question est de savoir quel était, en 1942, le chiffre correspondant.

D'après les tableaux donnant les résultats de l'enquête de 1942, les exploitations de 10 à 20 hectares couvraient 31,8 % de la superficie totale des exploitations du département du Nord. Mais ce chiffre n'est pas comparable au précédent, du fait que la surface des exploitations comprend les bois et terres incultes, contrairement à ce qui a été le cas en 1955. Il faut donc retrouver quelle était, en 1942, la surface totale des exploitations (au sens de 1955), dont la superficie était comprise, bois et terres incultes déduits, entre 10 et 20 hectares.

La première phase du calcul consiste à déduire de la surface totale des exploitations de chaque catégorie, la surface des bois et terres incultes. Pour la catégorie 10 à 20 hectares, la surface totale est de 134.200 hectares, la surface des bois et terres incultes de 3.300 hectares. La surface des exploitations, au sens de 1955, est donc de 130.900 hectares. Mais ces 130.900 hectares ne correspondent pas aux exploitations de 10 à 20 hectares, au sens de 1955. Il faut donc savoir à quelles surfaces correspondent les deux limites, 10 et 20 hectares.

Pour cela, on calcule pour chaque catégorie, la part de la surface des exploitations, au sens de 1955, dans la surface totale, au sens de 1942. Pour la catégorie 10 à 20 hectares du département du Nord, ce pourcentage est particulièrement élevé puisqu'il atteint 98. On représente les résultats, pour chaque catégorie, sur un graphique à échelle semi-logarithmique. Pour cette représentation, on fait l'hypothèse très légitime que le pourcentage trouvé pour l'ensemble d'une catégorie s'applique à la surface moyenne de cette catégorie (ainsi, la surface moyenne des exploitations de 10 à 20 hectares est de l'ordre de 14 hectares). Il faut maintenant faire une hypothèse complémentaire : celle de la continuité de la variation des pourcentages considérés. Cela signifie que si, dans les exploitations de 7 hectares, la part de la surface au sens de 1955 relativement à la surface au sens de 1942, est de 65 % et si elle est de 62 % dans les exploitations de 14 hectares, le pourcentage correspondant sera compris entre 65 et 62 dans les exploitations de 10 hectares. Cette hypothèse est justifiée tant que les nombres d'exploitations sont élevés. Elle devient de plus en plus incertaine, au fur et à mesure que l'on atteint des catégories comprenant un faible nombre d'exploitations. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, on sera amené à considérer en bloc toutes les exploitations de plus de 50 hectares.

On réunira donc les points dessinés sur le graphique par une courbe continue. Cette courbe continue permettra de connaître la part de territoire cultivé pour chaque superficie. Si dans un certain département, le pourcentage trouvé est de 72 % pour 10 hectares et de 60 % pour 20 hectares, cela signifie que les exploitations de 10 à 20 hectares, au sens de 1942, sont en réalité des exploitations de 7,2 à 12 hectares, au sens de 1955. On connaît donc la part, dans la surface totale des exploitations, de celles dont la superficie est comprise entre 7,5 et 12 hectares. Mais ce n'est pas ce résultat que l'on recherche. Ce que l'on désire connaître, c'est la part des exploitations de 10 à 20 hectares, au sens de 1955.

Pour y arriver, on tracera un second graphique. Celui-ci portera, en abscisse, les surfaces des exploitations et, en ordonnée, les pourcentages cumulés de la surface totale des exploitations du département (au sens de 1955, bien entendu). On aura trouvé, par exemple, lors des calculs précédents, que les exploitations de moins de 4,2 hectares couvrent 6 % de la surface totale. On placera donc le point d'abscisse 4,2 et d'ordonnée 6. Si les exploitations de 4,2 à 7,9 hectares rassemblent 9 % de la surface totale, on placera un second point d'abscisse 7,9 et d'ordonnée 15 (6 + 9), et ainsi de suite.

On pourra aisément, sur ce graphique, trouver le pourcentage cumulé correspondant à l'abscisse 10 et celui qui correspond à l'abscisse 20. Si ces pourcentages sont 23 et 38 respectivement, on en déduira que les exploitations de 10 à 20 hectares, au sens de 1955, groupent 15 % de la surface totale des exploitations. On sera ainsi passé, par une démarche complexe mais inévitable, de la classification de 1942 à une classification tout à fait comparable à celle de 1955.

De longs calculs sont donc nécessaires puisqu'il faut faire le travail décrit ci-dessus pour chacun des départements. Il faut ensuite le recommencer intégralement pour chacune des régions de programmes d'action (1). Mais grâce à cet effort, les résultats de 1942 deviennent comparables à ceux de 1955. Il est possible de suivre l'évolution de la structure des exploitations agricoles dans les diverses régions françaises.

Il est clair que les résultats ne peuvent être qu'approximatifs. Il faut réunir toute une série de points par une courbe continue, aussi bien sur le premier graphique que sur le second. Le tracé de cette courbe comporte, inévitablement, une certaine part d'arbitraire. Les résultats ne peuvent donc être d'une très grande précision. Ils sont particulièrement incertains pour les catégories supérieures (qui correspondent aux grandes surfaces), du fait que l'hypothèse de continuité est mise en défaut par le petit nombre d'exploitations de chaque groupe.

Mais il ne faut pas s'exagérer les inconvénients de la méthode. Il y a lieu de rappeler tout d'abord, que les données de base sont elles-mêmes approximatives. Ni les superficies de 1942, ni celles de 1955 ne sont rigoureusement exactes. Même si une exploitation mécanographique avait permis de disposer de données comparables, on n'aurait pas pu, pour autant, mesurer d'une façon très précise l'évolution entre les deux dates.

Une méthode donnant des résultats approximatifs peut donc être considérée comme satisfaisante. Il suffit de prendre soin au tracé des courbes, de manière à ce que celui-ci soit le plus vraisemblable possible. Le résultat sera alors satisfaisant.

(1) On aurait pu se contenter des calculs par grande région. Mais il a paru utile de les faire également pour chaque département.

Mais il se pose, après l'achèvement des calculs, un problème d'interprétation. Si la part, dans la surface totale des exploitations d'un département, d'une certaine catégorie, passe de 30 à 35 %, entre 1942 et 1955, on peut penser qu'elle a réellement augmenté. Si elle passe de 31 à 32 %, on ne peut, en principe, conclure. Mais même dans ce cas, on peut préciser la valeur des résultats en analysant l'évolution dans plusieurs départements voisins. Si dans tous les départements d'une région, la part dans la surface totale des exploitations de 20 à 50 hectares a légèrement augmenté, il y a de sérieuses raisons de penser que ce mouvement correspond à une réalité. En d'autres termes, il y a deux façons d'apprécier la réalité d'une évolution : d'une part, l'importance du mouvement ; d'autre part, la similitude des variations dans plusieurs départements voisins, présentant des analogies du point de vue de l'agriculture.

./.

Exemple de calcul pour rendre comparables les données
de 1942 et de 1955 - Région: Aquitaine

I. Structure des exploitations en 1942

	Surface totale (1000 ha)	Surface au sens de 1955 (1000 ha)	%	Rapport: <u>superficie totale</u> superficie au sens 1955
< I ha	11,0	9,1	0,5	83
1 - 2	21,8	18,7	1,1	86
2 - 5	112,6	94,9	5,3	84
5 - 10	321,6	265,1	14,9	82
10 - 20	783,9	671,3	37,8	86
20 - 50	895,5	522,1	29,4	58
50 - 100	258,0	107,7	6	41
>> 100 ha	364,3	87,5	5	25
Total	2.768,7	1.776,4	100	

2. Variation du rapport surface totale , en fonction de la surface
surface au sens de 1955

(voir graphique I)

3. Surfaces (au sens de 1955) correspondant aux limites de classes en 1942

Limites de classes	Rapport: <u>Surface totale (I)</u> surface au sens de 1955	Surfaces correspon- dantes au sens de 1955
5	82,5	4,1
10	84	8,4
20	77	15,4
50	45	22,5
100	34	34

(I) Rapports lus sur le graphique I).

4. Structure des exploitations en 1942 (surfaces au sens de 1955)

(voir graphique II).

VARIATION DU RAPPORT

surface totale

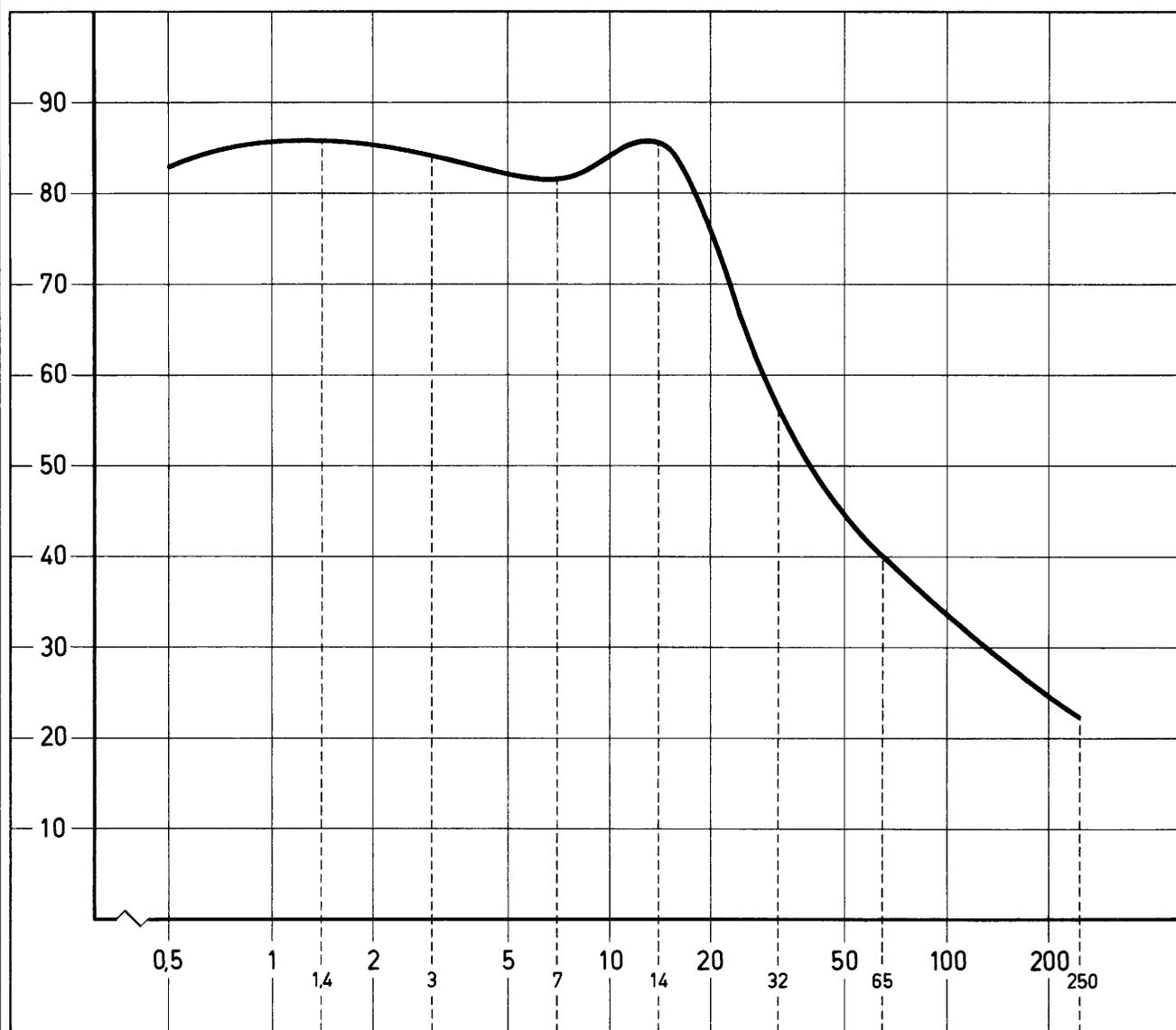
surface au sens de 1955

EN FONCTION DE LA SURFACE

°
°

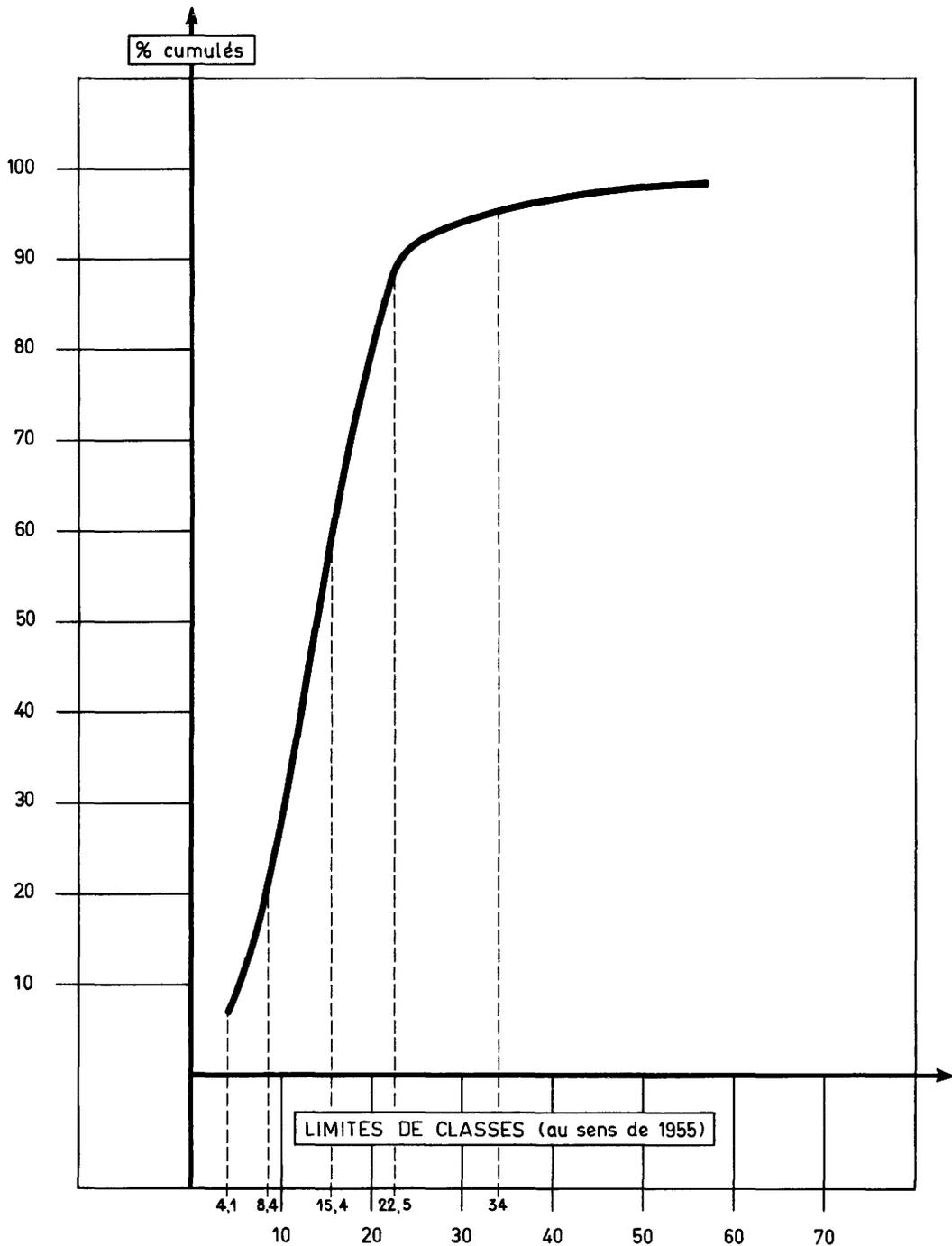
Abscisse : surface moyenne et limites de classes. - Ordonnée : rapport = $\frac{\text{surface totale}}{\text{surface au sens de 1955}}$

Echelle semi-logarithmique



STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1942

(surfaces au sens de 1955)



5. Structure des exploitations en 1942 (surfaces au sens de 1955)

% de la surface totale (I)	
< 5 ha	9
5 - 10	20
10 - 20	52
20 - 50	17
>> 50 ha	2

(I) (Pourcentages cumulés lus sur le graphique II)

°
° °

II - LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1955.

Avant d'étudier l'évolution de 1942 à 1955, on présentera un tableau de la situation lors du dernier recensement de l'agriculture.

1. Les modes de représentation

La représentation analytique a consisté à faire un certain nombre de cartes, pour les catégories suivantes : moins de 5 ha, 5 à 10 ha, 10 à 20 ha, 50 à 100 ha et plus. La classification a été faite d'après la part de chacune de ces catégories dans la surface totale des exploitations.

De plus, quelques regroupements ont été effectués : moins de 10 ha, moins de 20 ha, 50 ha et plus. L'ensemble de ces neuf cartes donne une représentation aussi détaillée que possible de la structure des exploitations en 1955.

Certes, les résultats ainsi représentés ont toutes les insuffisances des classifications d'après la surface totale des exploitations. 50 ha dans les Basses-Alpes n'ont pas du tout la même signification que 50 ha en Seine-et-Marne. Le fait que la surface des exploitations en 1955 ne tient pas compte des bois et du territoire non agricole ne constitue qu'une amélioration mineure.

Mais les classifications d'après la superficie des exploitations sont utilisées partout. Elles constituent un premier dégrossissage du problème. Et surtout, les résultats d'une telle classification peuvent être interprétés en fonction des systèmes de production pratiqués dans chacune des régions.

Sur les cartes, les résultats ont été présentés par départements, mais les limites des régions y ont été reportées. Cela permet d'apprécier le caractère plus ou moins homogène des différentes régions, en ce qui concerne la structure des exploitations.

Mais même les regroupements en grandes catégories - moins de 20 ha, 20 à 50 ha et plus - ne suffisent pas pour donner une vue synthétique. C'est l'ensemble de la structure des exploitations d'une région qu'il faut considérer, telle qu'elle est représentée sur le tableau n° I. Sur ce tableau d'ailleurs, la catégorie "moins de 5 ha" a été subdivisée.

La représentation synthétique qui a été jugée la plus commode s'apparente à celle du graphique triangulaire. Ce dernier permet de représenter, sur un espace à deux dimensions, les trois éléments dont le total fait 100. On a pensé que la lecture serait plus facile en utilisant un graphique classique et en portant en abscisse et en ordonnée deux éléments, le troisième se lisant sur les diagonales. Ainsi, sur un des graphiques, on a porté en abscisse la part, dans la surface totale des exploitations, de celles qui ont 50 ha et plus. En ordonnée, on a représenté la part des exploitations de moins de 10 ha. Toutes les perpendiculaires à la bissectrice correspondent à un même pourcentage de superficie, pour les exploitations de 10 à 50 ha. En traçant sur le graphique quelques-unes de ces droites, on fait apparaître l'ensemble de la structure des exploitations.

Afin d'éviter l'arbitraire dans le choix des limites, on a fait trois graphiques : moins de 10 ha, 10 à 50 ha, 50 ha et plus ; moins de 20 ha, 20 à 50 ha, 50 ha et plus ; enfin, moins de 20 ha, 20 à 100 ha, 100 ha et plus.

2. Les cartes analytiques

Les cartes appellent peu de commentaires, car elles se lisent d'elles-mêmes.

Les très petites exploitations, de moins de 5 ha, se trouvent surtout sur la bordure méditerranéenne. Elles correspondent à des systèmes de production intensifs : culture viticole ou culture maraîchère et fruitière. L'importance de ces exploitations est également appréciable en Gironde, autre région viticole.

Les très petites exploitations ont également une grande importance relative en Alsace. Ce résultat ne s'explique pas seulement par l'existence de la viticulture dans cette région. D'ailleurs, l'importance relative des exploitations de moins de 5 ha est plus grande dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin, où la viticulture est plus importante. On peut donc seulement constater le fait que la pression démographique est particulièrement forte en Alsace.

On peut noter que la part des très petites exploitations n'est pas négligeable dans certains départements de montagnes : Hautes-Pyrénées, Vosges et surtout, Savoie et Haute-Savoie. Les explications sont de deux sortes. Dans certains cas, les agriculteurs disposent effectivement d'une très petite surface, mais ont d'autres sources de revenus. Dans les Alpes, l'utilisation des pâturages de montagnes permet d'avoir un troupeau beaucoup plus important qu'on ne pourrait le penser d'après la surface des exploitations. Cette dernière est alors un critère trompeur.

On remarquera enfin que l'importance relative des exploitations de moins de 5 ha n'est pas négligeable, mais reste assez faible en Bretagne et dans le reste de l'Ouest de la France. C'est à tort que l'on considère la Bretagne comme une région de très petites exploitations, parce que la superficie moyenne des exploitations y est faible. Ce résultat tient surtout, comme on le verra plus loin, à l'absence de grandes exploitations dans cette région. Ce sont surtout les exploitations petites et moyennes - et non les très petites - qui y dominent.

Les exploitations de 5 à 10 ha sont beaucoup moins localisées, géographiquement, que les exploitations de moins de 5 ha. En dehors de la Bretagne et de l'Alsace, elles couvrent une part importante de la superficie totale dans de nombreux départements de la moitié Sud de la France. L'importance relative des exploitations de moins de 5 ha est beaucoup plus forte dans l'Hérault que dans la Dordogne. Pour les exploitations de 5 à 10 ha, c'est le contraire. Ce n'est point là une exception. Il est remarquable de noter que la physionomie de la carte des exploitations de 5 à 10 ha est sensiblement différente de celle de la carte précédente.

Dans plusieurs départements, la part des exploitations de moins de 10 ha approche ou même dépasse la moitié de la surface totale des exploitations. C'est l'Alsace qui, sur la carte des exploitations de moins de 10 ha, tient la première place. Cette carte permet déjà de porter un premier jugement sur l'homogénéité des régions, quant à la structure des exploitations. Dans certains cas, les limites des régions correspondent, en même temps, à des limites en ce qui concerne la part des exploitations de 10 ha. Il en est ainsi en Bretagne, en Alsace et dans le Nord. Dans d'autres régions, l'homogénéité est moins nette, mais les différences entre les départements d'une même région ne sont pas considérables. Tel est le cas, par exemple, des Pays de la Loire.

Dans d'autres cas qui sont les plus fréquents, l'hétérogénéité est très grande à l'intérieur d'une région. Dans la région de la Côte d'Azur, la différence est considérable entre les Basses-Alpes et le Var. Dans la région Rhône-Alpes, il en est de même entre la Drôme et la Savoie. En Auvergne, le Puy-de-Dôme est très différent du Cantal. La variété est très grande dans la région Midi-Pyrénées, tous les intermédiaires existant entre le Gers, dans lequel la part des exploitations de moins de 10 ha est très faible, et les Hautes-Pyrénées où elle est importante.

Lorsque l'on arrive aux exploitations de 10 à 20 hectares, on en vient à une catégorie beaucoup plus caractéristique de l'agriculture française. L'Ouest, le Sud-Ouest, le Massif Central, et la région Rhône - Alpes constituent les grandes zones où les exploitations de 10 à 20 hectares tiennent une place importante. A ces régions s'ajoutent, comme sur les cartes précédentes, le Nord et l'Alsace.

Par contre, la bordure méditerranéenne, où les très petites exploitations tiennent une place très importante, a relativement peu d'exploitations de 10 à 20 hectares.

La carte des exploitations de moins de 20 hectares permet surtout de montrer que, dans de nombreux départements, ces exploitations "moyennes" couvrent plus de la moitié de la surface totale. Dans un nombre important d'autres départements, la proportion dépasse 40 %.

A part quelques exceptions, la part des exploitations de moins de 20 hectares est faible uniquement dans un certain nombre de régions du Bassin Parisien que l'on retrouvera évidemment lors de l'examen des cartes relatives aux grandes exploitations.

La zone principale où dominent les exploitations de 20 à 50 hectares correspond à tout l'Ouest de la France, à l'exception de la Bretagne, où ces exploitations tiennent néanmoins une place appréciable. Les autres zones importantes correspondent à la région Midi-Pyrénées, à une partie du Nord-Est et au Nord-Ouest.

C'est manifestement sur la carte des exploitations de 20 à 50 hectares que l'homogénéité est la plus grande, sur l'ensemble du territoire. Rares sont les départements où la part de ces exploitations dans la surface totale est faible. Le cas extrême est celui du Bas-Rhin, où les exploitations de 20 à 50 hectares ne dépassent pas 6 % de la surface totale des exploitations et où, comme on le verra plus loin, les exploitations de plus de 50 hectares sont quasi inexistantes.

Les exploitations de 50 à 100 hectares sont très nettement localisées. Elles correspondent, en gros, au Bassin Parisien et à certaines régions voisines.

En dehors de cette grande région, la part des exploitations de 50 à 100 hectares est appréciable dans quelques départements de la bordure méditerranéenne. Dans certains cas, il s'agit de grandes exploitations viticoles (Aude). Dans les Basses-Alpes, ce sont des exploitations de culture extensive.

La grande zone des exploitations de 50 à 100 hectares correspond, à peu près, à des régions de programme. On note quelques transitions, aux limites (par exemple, le Calvados et l'Orne). Toutefois, dans le Nord-Est, la Lorraine est nettement divisée en deux parties, Meuse et Meurthe-et-Moselle appartenant à la région où les exploitations de 50 à 100 hectares tiennent une place importante. L'autre cas particulier est celui de l'Allier qui diffère considérablement des autres départements de l'Auvergne.

Les exploitations de 100 hectares et plus sont localisées dans les mêmes régions que celles de 50 à 100 hectares. Mais elles ne tiennent une place importante que dans un petit nombre de départements. La zone principale des grandes exploitations est formée par l'Aisne, l'Oise, la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise. Deux départements voisins ont encore une part appréciable d'exploitations de plus de 100 hectares : la Marne et l'Eure-et-Loir. Cet ensemble forme la région de grande culture du Bassin Parisien. C'est là que l'on trouve les exploitations de 200 ou 300 hectares, dont les principales spéculations sont la culture des céréales et celle des betteraves sucrières (la part des céréales étant la plus importante dans l'Eure-et-Loir, où se trouve la Beauce).

Quelques départements de la bordure Sud de la grande zone des exploitations de 50 à 100 hectares ont encore une part appréciable d'exploitations de 100 hectares et plus, notamment le Cher.

En dehors de cette zone, les exploitations de 100 hectares et plus tiennent une place importante dans un certain nombre de départements des régions méditerranéennes : Languedoc et Côte d'Azur. Mais il s'agit, selon les cas, d'exploitations de caractère très différent. Dans l'Hérault, ce sont de grandes exploitations viticoles. On remarquera, à cet égard, que la viticulture du Languedoc comprend de très petites et de très grandes exploitations, avec une moindre proportion d'exploitations "moyennes". Dans les Basses-Alpes et la Lozère, les grandes exploitations sont très extensives, comprenant une part importante de territoire non cultivé ou de maigres pacages. Enfin, les grandes exploitations des Bouches-du-Rhône sont situées dans la Camargue (culture du riz) et dans la Crau.

La carte des exploitations de 50 hectares et plus peut être considérée comme représentant la localisation des "grandes" exploitations en France. On retrouve en tête, sur cette carte, la zone des exploitations de 100 hectares et plus, dans laquelle les exploitations de 50 à 100 hectares tiennent une place relativement moins importante.

3. Les graphiques synthétiques

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est essentiellement à l'aide des graphiques synthétiques que l'on peut représenter la structure des exploitations en France. Cette représentation avait tout d'abord été faite par département. Mais sur les cartes par département, la dispersion était très grande et les regroupements difficiles : on voyait mal où faire passer les limites. Aussi s'est-on contenté de reproduire les cartes par grandes régions. Ces cartes représentent l'avantage d'être plus facilement lisibles. Elles permettent plus aisément d'opérer des regroupements en quelques grandes catégories. Leur inconvénient

principal est, évidemment, l'hétérogénéité de certaines régions. Aussi faut-il, avant de commenter ces graphiques, rappeler quelles sont les régions les plus hétérogènes.

Si dans une grande région groupant une dizaine de départements, un seul est très différent des autres, cela n'est pas très grave. Il en va autrement si la région est très diversifiée ou si elle ne comprend que trois ou quatre départements, dont l'un se distingue très nettement des autres.

Après un examen sommaire, il apparaît que les régions les plus hétérogènes sont les suivantes :

- en Lorraine, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle sont des départements de grandes exploitations, les Vosges sont un département de petites exploitations, tandis que la Moselle constitue un type intermédiaire (part relativement importante des petites et des grandes exploitations).
- en Auvergne, l'Allier est très différent des autres départements de la région, les grandes exploitations y tenant une place importante.

D'autres régions sont assez hétérogènes : l'Aquitaine, la région Midi-Pyrénées, la région Rhône-Alpes. Mais les inconvénients de l'hétérogénéité ne sont pas considérables, si un type d'exploitations domine nettement. Ainsi, la région Midi-Pyrénées est très hétérogène, en ce qui concerne les exploitations de moins de 10 hectares. Mais dans la plupart des départements de cette région, les exploitations de 20 à 50 hectares sont le type le plus important. De même, la région Rhône-Alpes est hétérogène, mais avec une nette prédominance des exploitations de moins de 20 hectares.

En définitive, ce sont essentiellement les résultats relatifs à la Lorraine et à l'Auvergne qu'il faudra interpréter pour tenir compte de l'hétérogénéité des exploitations de ces régions.

Trois graphiques ont été réalisés pour représenter la structure des exploitations en trois grandes catégories. On peut se demander si l'un de ces graphiques ne présente pas plus de signification que les autres. Or l'examen des cartes analytiques permet de faire à cet égard des constatations très nettes. Les régions où les exploitations de 10 à 20 hectares occupent une part importante du territoire sont à peu près les mêmes que celles où la part des exploitations de moins de 10 hectares est élevée. Par contre, quand on passe à la catégorie 20 à 50 hectares, l'allure de la carte est tout à fait différente. La limite de 20 hectares a donc une signification beaucoup plus grande que celle de 10 hectares. A l'autre bout de l'échelle, on peut faire des observations du même genre. Les exploitations de 50 à 100 hectares et les exploitations de 100 hectares et plus tiennent une place importante dans les mêmes régions. Il en résulte que la seconde limite significative est celle de 50 hectares.

Ainsi, le graphique qui représentera le mieux la structure des exploitations en France sera celui que l'on établira avec les catégories suivantes : moins de 20 ha, 20 à 50 ha, 50 ha et plus.

On peut donc dire d'une façon très schématique, qu'en France, les petites exploitations sont celles de moins de 20 hectares, les moyennes celles de 20 à 50 hectares, les grandes celles de 50 hectares et plus (étant entendu que la surface totale des exploitations n'a qu'une signification limitée, qu'elle est un très mauvais critère de l'importance réelle des entreprises agricoles).

Sur le graphique des trois grandes catégories, on a porté les diagonales correspondant aux proportions suivantes, pour les exploitations de 20 à 50 hectares : 50 %, 40 %, 30 %, 20 %. Le graphique est ainsi facilement lisible.

La diversité apparaît très grande en ce qui concerne les petites et les grandes exploitations. La part des premières va de moins de 10 % dans la Région Parisienne à 85 % environ en Alsace. Les secondes vont de moins de 5 % en Alsace et en Bretagne jusqu'à près de 75 % dans la Région Parisienne.

L'intervalle de variation est moins grand pour les exploitations de 20 à 50 hectares dont la part dans la surface totale va de 10 % environ en Alsace (le minimum étant supérieur à 20 % si l'on exclut l'Alsace) à près de 50 % dans les Pays de la Loire et la Franche Comté. Quelques groupements apparaissent. Il faut tout d'abord mettre à part les deux cas extrêmes : l'Alsace, à prédominance presque exclusive des petites exploitations, et la Région Parisienne où dominent largement les grandes exploitations, avec un peu d'exploitations moyennes et une part très faible pour les petites exploitations.

Trois groupes peuvent être aisément délimités sur le graphique. Le premier comprend la Bretagne, l'Aquitaine et la Région Rhône-Alpes. C'est la zone de prédominance des petites exploitations. La part de celles-ci dans la surface totale est voisine de 65 %. La part des grandes exploitations est très faible, allant de moins de 5 % à un peu plus de 10 %. Enfin, les exploitations moyennes vont d'un peu plus de 25 % à un peu plus de 30 % de la surface totale. En nombres ronds, les caractéristiques de ce groupe sont les suivantes : 65 %, 30 % et 5 %, respectivement, pour les petites, moyennes et grandes exploitations.

A l'autre extrémité du graphique, on distingue un groupe formé par la Champagne et la Picardie, c'est-à-dire deux régions voisines de la Région Parisienne. La part des grandes exploitations y est de l'ordre de 55 %, celle des petites de l'ordre de 10 % et celle des exploitations moyennes de l'ordre de 35 %.

Ces deux régions forment, avec la Région Parisienne, la seule zone dans laquelle les grandes exploitations couvrent plus de la moitié de la surface totale.

En fait, la Champagne et la Picardie sont hétérogènes. Dans la première région, la Marne est très proche du type de la Région Parisienne. Dans la seconde, l'Oise et l'Aisne font partie du même groupe que la Région Parisienne, mais la présence de la Somme fait baisser la part des grandes exploitations.

Un autre groupe, déjà moins homogène, mais bien séparé des autres, est formé par quatre régions, dans lesquelles la part des grandes exploitations reste appréciable, puisqu'elle va de 35 % à un peu plus de 45 % de la surface totale. Dans ces régions, la part des petites exploitations va de 20 à 30 % environ. Celle des exploitations moyennes est comprise entre un peu plus de 30 et un peu plus de 35 %. L'ensemble peut être caractérisé par les moyennes suivantes, en nombres ronds : 25 %, 35 %, 40 %.

Les autres régions de ce groupe sont : la Haute-Normandie, le Centre, la Bourgogne et la Lorraine. Il s'agit donc de régions qui entourent la zone de prédominance des grandes exploitations. On a ainsi, en quelque sorte, des zones concentriques : la Région Parisienne au centre, puis la Picardie et la Champagne, puis les quatre dernières régions. D'un groupe à l'autre, la part des grandes exploitations diminue, soit au profit des exploitations moyennes (Champagne et Picardie) soit au profit des petites exploitations.

On a donc jusqu'à présent délimité sur le graphique les groupes où prédominent largement les petites exploitations et ceux où les grandes exploitations tiennent une place importante.

Le reste comprend une dizaine de régions, formant un groupe assez homogène en ce qui concerne la part de la petite exploitation qui est comprise entre 35 % et 45 % environ. Mais ces régions sont très diverses quant aux proportions de moyennes et de grandes exploitations. Les premières vont d'un peu plus de 20 % à un peu moins de 50 % et les secondes de moins de 10 % à près de 35 %. Il n'est pas aisé de tracer des frontières, afin de délimiter des groupes relativement homogènes.

Toutefois, un groupe de deux régions se détache, formé par la Côte d'Azur et le Languedoc. On retrouve ainsi la bordure méditerranéenne, dont les caractéristiques sont les suivantes, en nombres ronds: 40 %, 25 % et 35 % respectivement, pour les petites, les moyennes et les grandes exploitations. Cette région a donc des caractéristiques originales que nous avons déjà notées lors de l'examen des cartes analytiques. On y trouve à la fois une part importante de petites et de grandes exploitations, tandis que l'importance relative des exploitations moyennes est très faible.

Si l'on cherche à reconstituer de grands ensembles géographiques, on peut observer que Limousin et Midi-Pyrénées ont des caractéristiques très voisines. L'Auvergne se distingue par une proportion sensiblement plus élevée de grandes exploitations. Mais cela est dû, dans cette région, à la présence de l'Allier que l'on aurait pu aussi bien, et même mieux, classer ailleurs. En effet, l'Allier ressemble plus, à bien des égards, à la Saône et Loire, à la Nièvre ou au Cher, qu'au Cantal ou à la Haute-Loire. Si l'on élimine l'Allier, les caractéristiques de l'Auvergne deviennent beaucoup plus proches, en ce qui concerne la structure des exploitations, de celles de la région Midi-Pyrénées. Mais on peut observer que le Cantal compte également une forte proportion de grandes exploitations. Aussi semble-t-il préférable de ne pas modifier les caractéristiques de l'Auvergne en éliminant l'Allier.

On a donc un ensemble formé de la région Midi-Pyrénées et du Limousin, mais qui comprend également, à l'autre extrémité de la France, le Nord. Cet ensemble, très homogène en ce qui concerne la structure des exploitations, a les caractéristiques suivantes, en nombres ronds : 45 %, 40 % et 15 %.

Au voisinage de ce groupe, on trouve des régions géographiques proches, dont les caractéristiques sont assez voisines : l'Auvergne, déjà citée, a une plus forte proportion de grandes exploitations et moins d'exploitations moyennes ; la région Poitou-Charentes a moins de petites exploitations et plus d'exploitations moyennes ; les Pays de la Loire ont plus d'exploitations moyennes et moins de grandes exploitations que le groupe Midi-Pyrénées. Enfin, dans d'autres parties du pays, la Franche-Comté a des caractéristiques voisines de celles des Pays de la Loire, tandis que les résultats relatifs à la Basse-Normandie sont voisins de ceux de l'Auvergne.

On peut alors constituer les groupes suivants :

- Pays de la Loire et Franche Comté : 40 %, 50 %, 10 %
- Auvergne et Basse-Normandie : 40 %, 35 %, 25 %
- Enfin, la région Poitou-Charentes qui reste seule avec ces caractéristiques : 35 %, 35 %, 20 %.

4. Classification générale

Cette classification peut être résumée dans le tableau ci-dessous :

Structure des exploitations agricoles en France, en 1955

I. Prédominance des petites exploitations

- 1° Alsace (prédominance presque exclusive)
- 2° Bretagne, Aquitaine, Rhône-Alpes (proportion appréciable d'exploitations moyennes)

II. Prédominance des exploitations petites et moyennes

- 1° Midi-Pyrénées, Limousin, Nord
- 2° Pays de la Loire, Franche-Comté (prédominance des exploitations moyennes)
- 3° Poitou-Charentes (prédominance des exploitations moyennes, mais un peu plus de grandes exploitations)
- 4° Auvergne, Basse-Normandie (un peu plus de grandes exploitations)

III. Prédominance des petites et grandes exploitations

Côte d'Azur, Languedoc

IV. Prédominance des moyennes et grandes exploitations

Lorraine, Bourgogne, Haute-Normandie, Centre

V. Prédominance des grandes exploitations

- 1° Champagne, Picardie (part appréciable d'exploitations moyennes)
- 2° Région Parisienne (prédominance très nette des grandes exploitations).

Cette classification fait apparaître un certain nombre de grands ensembles géographiques. L'un est formé par les régions des groupes IV et V. Il correspond approximativement au Bassin Parisien. Le groupe III correspond à la bordure méditerranéenne. Enfin, les régions du groupe II sont situées dans diverses parties de la France. Mais la plupart d'entre elles forment un ensemble géographique qui comprend la région Midi-Pyrénées, le Limousin, l'Auvergne, la Région Poitou-Charentes, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie. Seuls le Nord et la Franche-Comté sont situés dans d'autres parties du territoire. On remarquera, enfin, que les petites exploitations dominent dans des régions bien séparées, situées aux quatre coins du pays : l'Alsace, la Bretagne, l'Aquitaine et la région Rhône-Alpes.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1955

(Part de chaque catégorie, en % de la surface totale)

	< 2ha	2-5ha	<5ha	5 - 10 ha	<10 ha	10 - 20 ha	<20 ha	20 - 50 ha	50 - 100ha	>100 ha	> 50 ha
Nord	1	3,5	4,5	10	14,5	30	44,5	38,5	12,5	4,5	17
Picardie	0,5	1	1,5	2	3,5	8,5	12	31	23,5	33,5	57
Basse-Normandie	1	4	5	11	16	23	39	38,5	17	5,5	22,5
Haute-Normandie	1	3	4	6	10	14	24	37,5	26,5	12	38,5
Région Parisienne	0,5	1	1,5	2	3,5	4	7,5	20,5	23	49	72
Champagne	0,5	1	1,5	2,5	4	6,5	10,5	35,5	34	20	54
Lorraine	1,5	5	6,5	8	14,5	14,5	29	36	23,5	11,5	35
Alsace	5	18	23	33	56	30,5	86,5	9,5	2,5	1,5	4
Bretagne	1,5	5,5	7	15,5	22,5	42,5	65	33	2	-	2
Pays de la Loire	1	3,5	4,5	10,5	15	28	43	48	7,5	1,5	9
Centre	1	2	3	5	8	12,5	20,5	33	26,5	20	46,5
Bourgogne	1	3	4	7,5	11,5	14,5	26	32	29	13	42
Franche-Comté	0,5	3	3,5	9,5	13	28	41	48,5	9	1,5	10,5
Poitou-Charentes	1	3	4	8,5	12,5	24,5	37	45,5	14	3,5	17,5
Limousin	0,5	3,5	4	12,5	16,5	28,5	45	38	14	3	17
Auvergne	1	3,5	4,5	11,5	16	26	42	33	18	7	25
Rhône-Alpes	2	8	10	21	31	32	63	26,5	7	3,5	10,5
Aquitaine	1,5	6	7,5	18,5	26	37	63	30	5	2	7
Midi-Pyrénées	1	3,5	4,5	10,5	15	28,5	43,5	40,5	10	6	16
Languedoc	4	8	12	12,5	24,5	16,5	41	24	15,5	19,5	35
Côte-d'Azur	3,5	8,5	12	13,5	25,5	19	44,5	22,5	13	20	33

REGIONS DE PROGRAMMES D'ACTION.

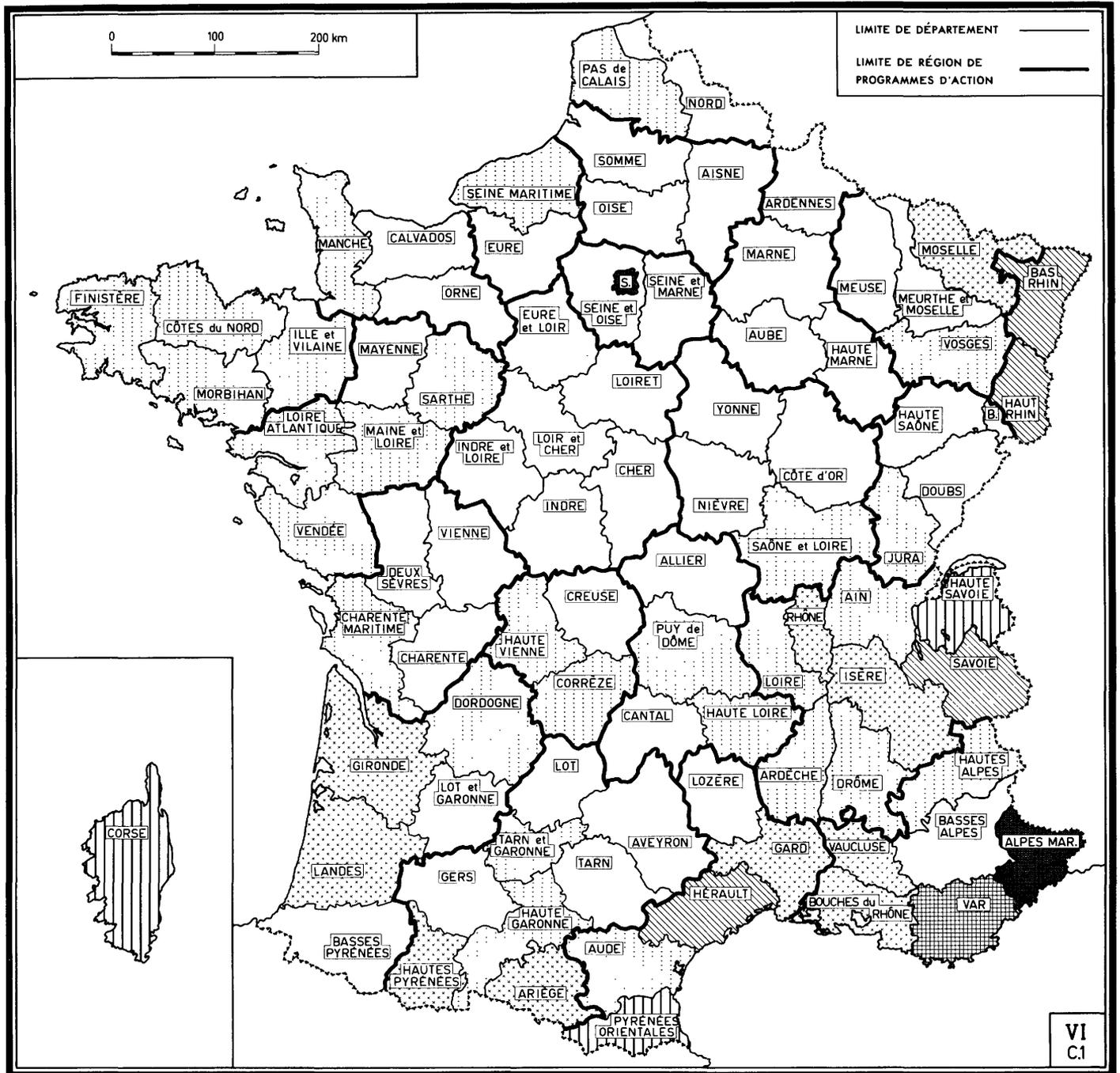
Régions :

Départements :

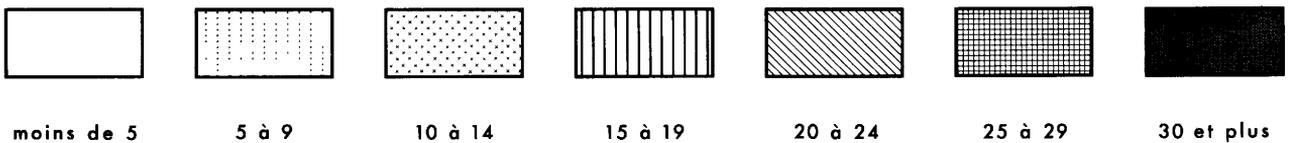
NORD	- Nord, Pas-de-Calais
PICARDIE	- Aisne, Oise, Somme
BASSE-NORMANDIE	- Calvados, Manche, Orne
HAUTE-NORMANDIE	- Eure, Seine-Maritime
REGION PARISIENNE	- Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise
CHAMPAGNE	- Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne
LORRAINE	- Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges
ALSACE	- Bas-Rhin, Haut-Rhin
BRETAGNE	- Côtes-du-Nord, Finistère, Ille et Vilaine, Morbihan
PAYS DE LA LOIRE	- Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée
CENTRE	- Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret
BOURGOGNE	- Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne
FRANCHE-COMTE	- Belfort, Doubs, Haute-Saône, Jura
POITOU-CHARENTES	- Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne
LIMOUSIN	- Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
AUVERGNE	- Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
RHONE-ALPES	- Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Loire Rhône, Savoie
AQUITAINE	- Basses-Pyrénées, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne
MIDI-PYRENEES	- Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne
LANGUEDOC	- Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales
PROVENCE-COTE D'AZUR	- Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse.

PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 5 HA.

- 1955 -

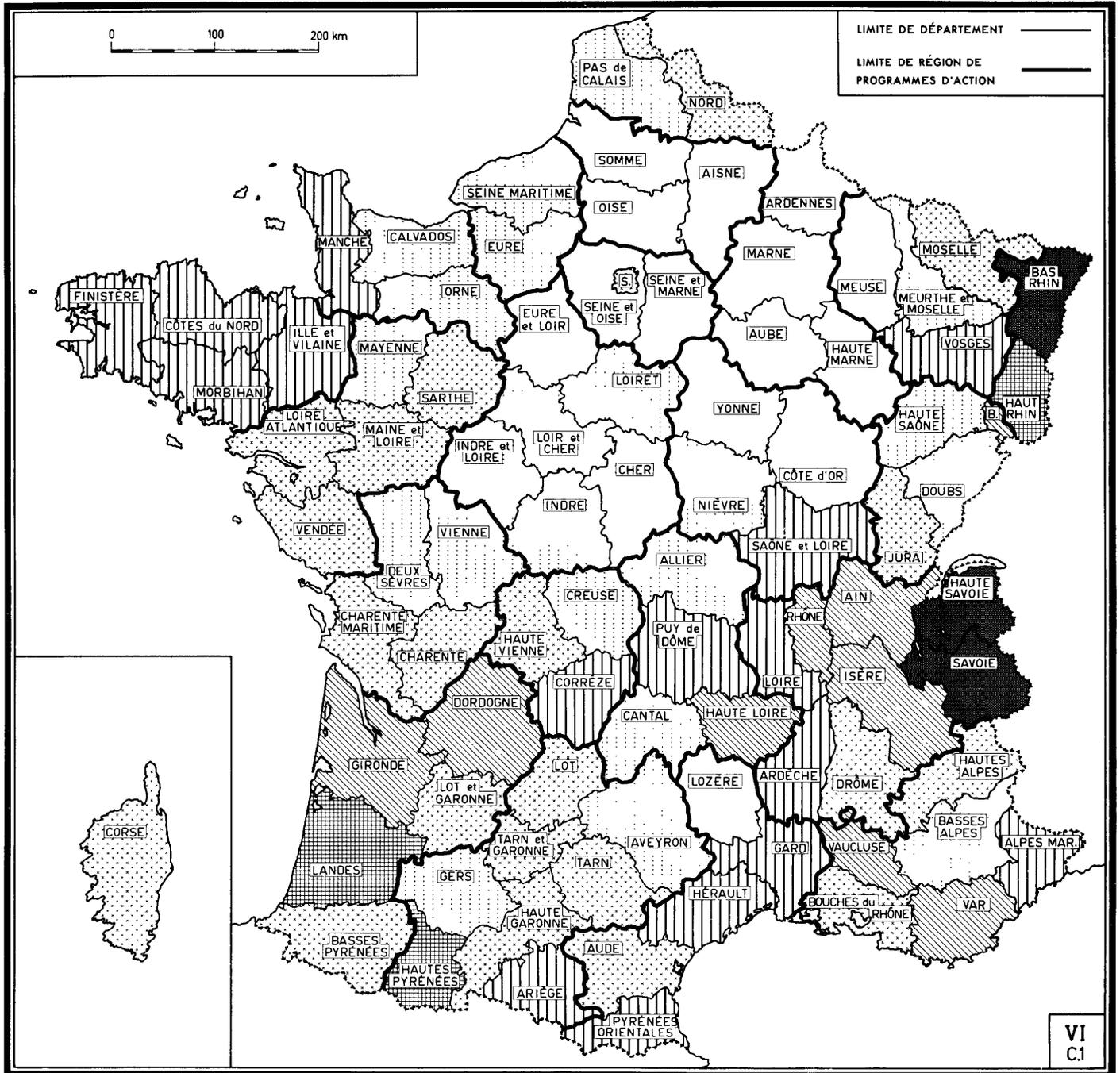


EN POURCENTAGE :

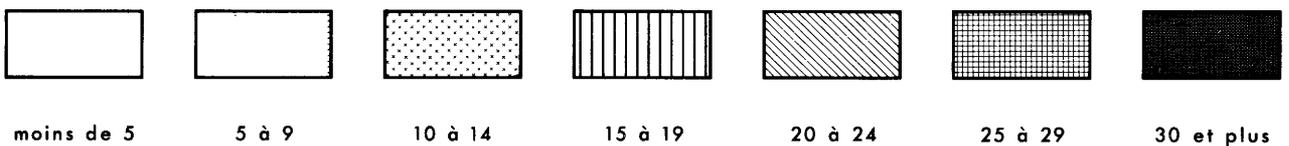


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 5 A 10 HA.

- 1955 -

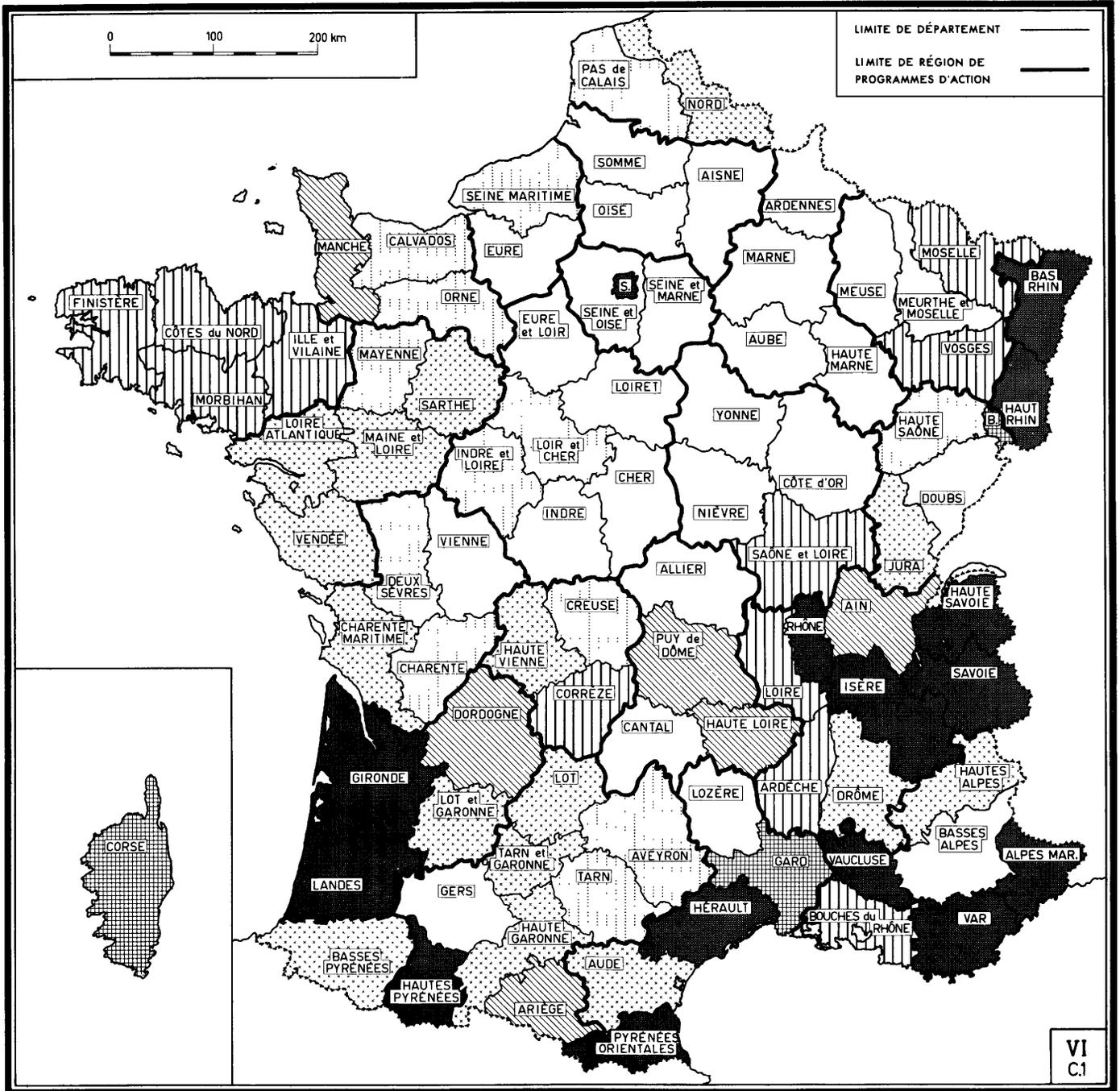


EN POURCENTAGE :

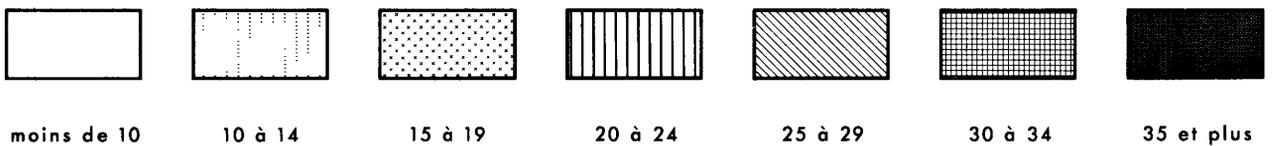


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 10 HA.

- 1955 -

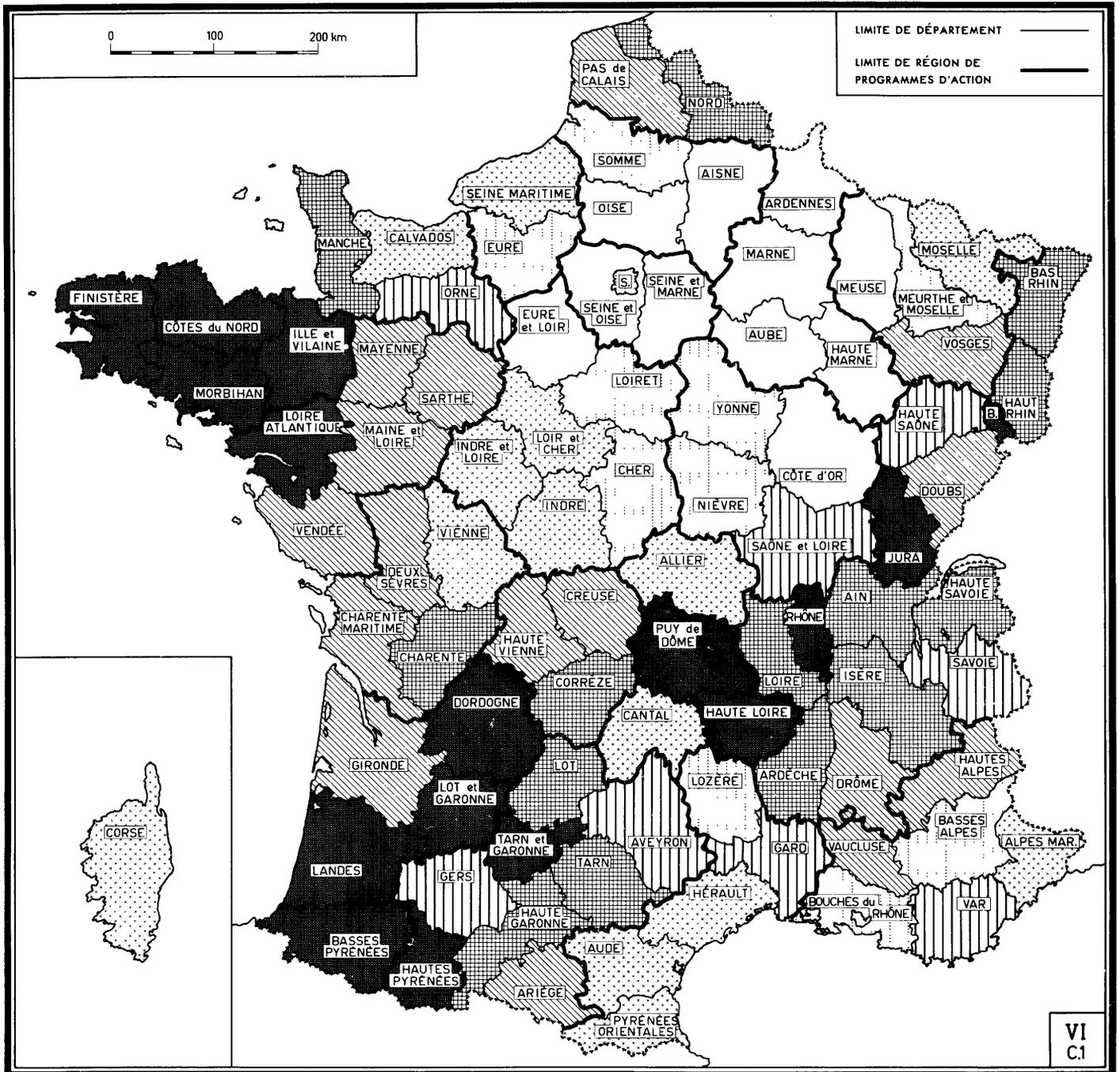


EN POURCENTAGE :

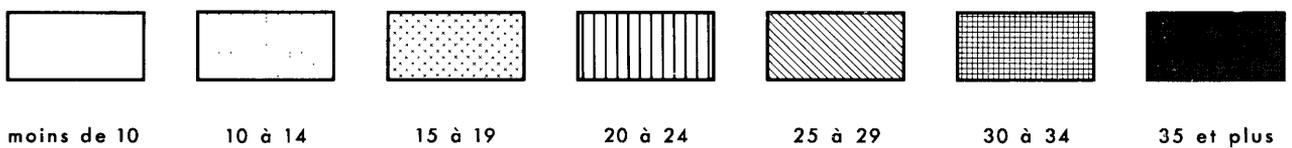


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 10 A 20 HA.

- 1955 -

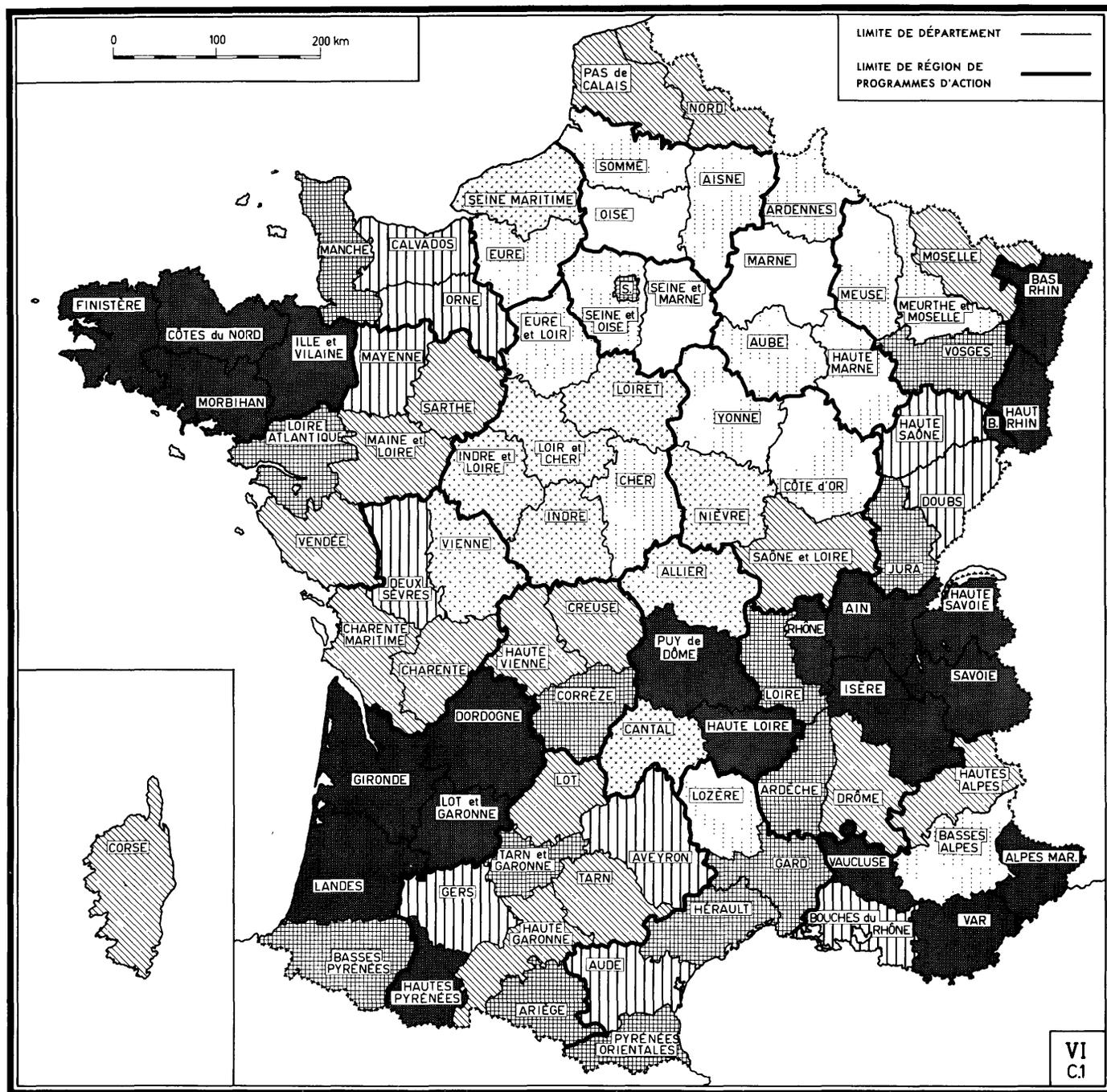


EN POURCENTAGE :

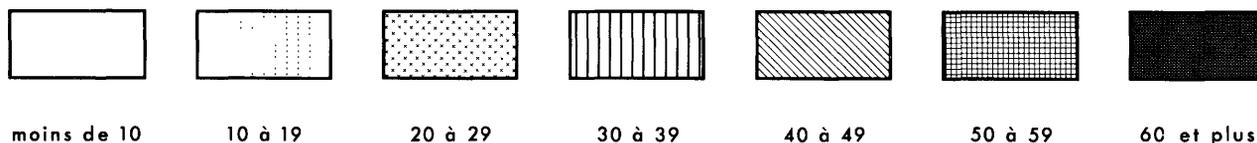


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 20 HA.

- 1955 -

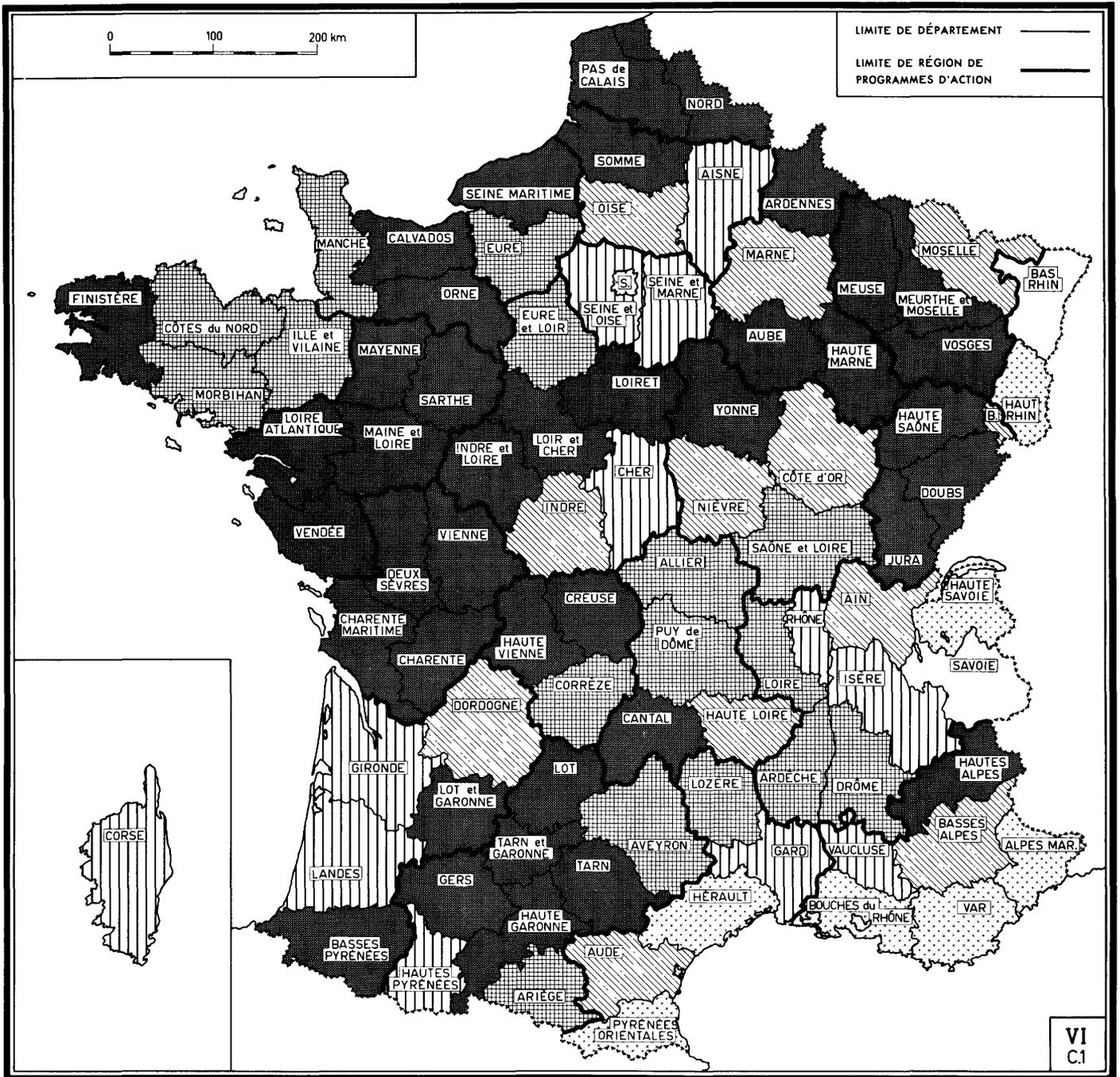


EN POURCENTAGE :

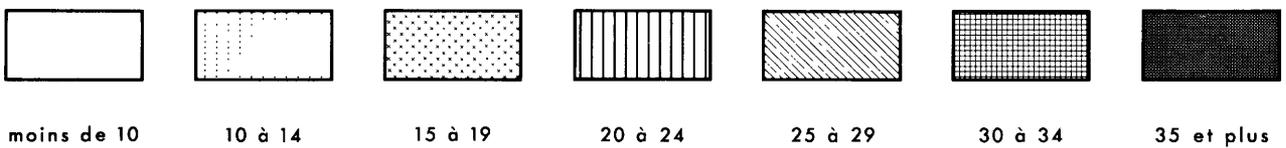


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 20 A 50 HA.

- 1955 -

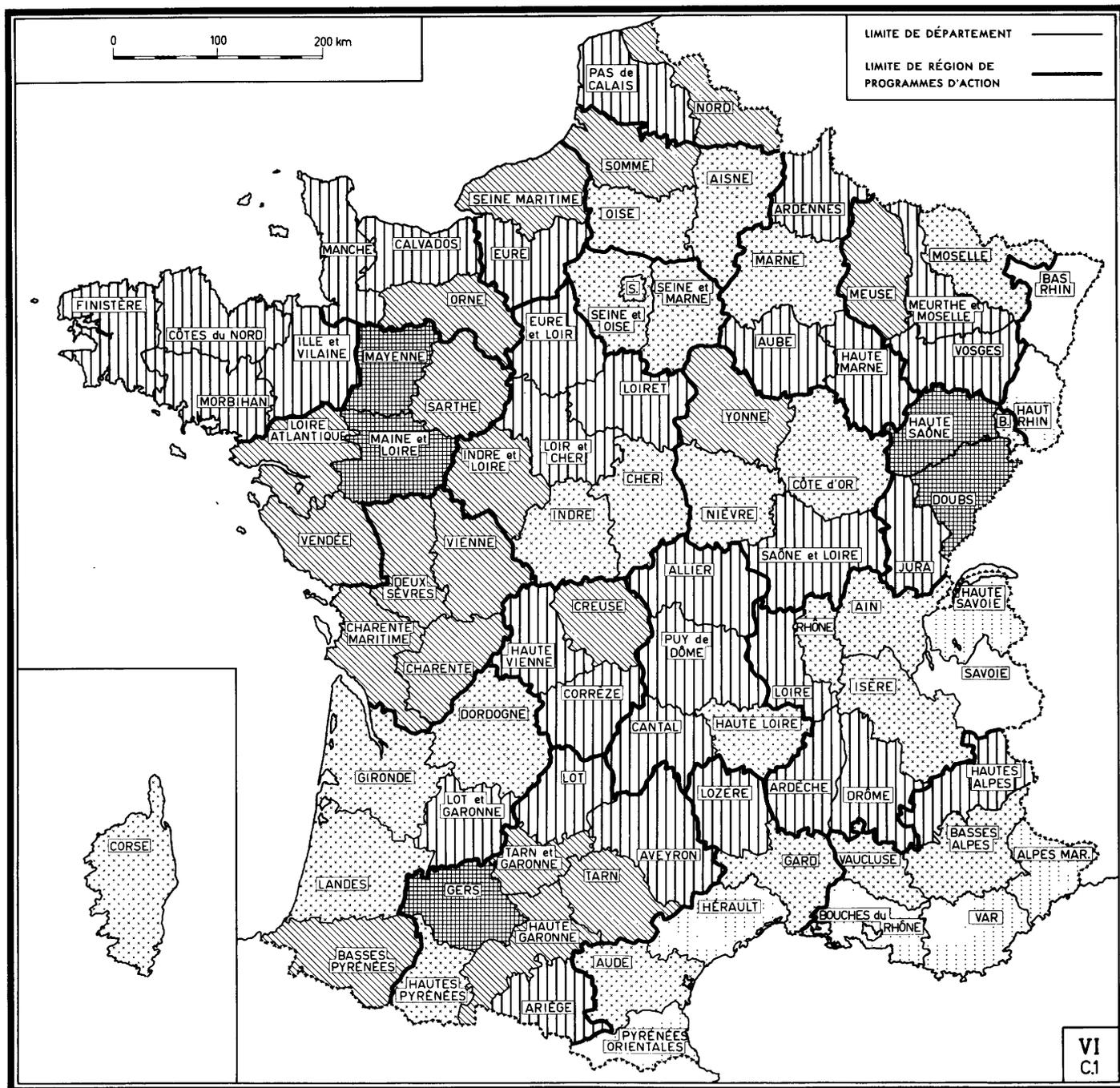


EN POURCENTAGE :

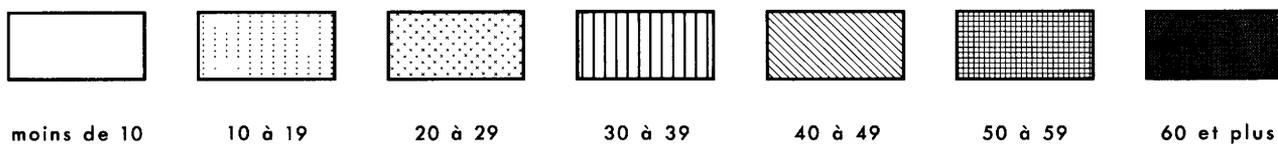


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 20 A 50 HA.

- 1955 -

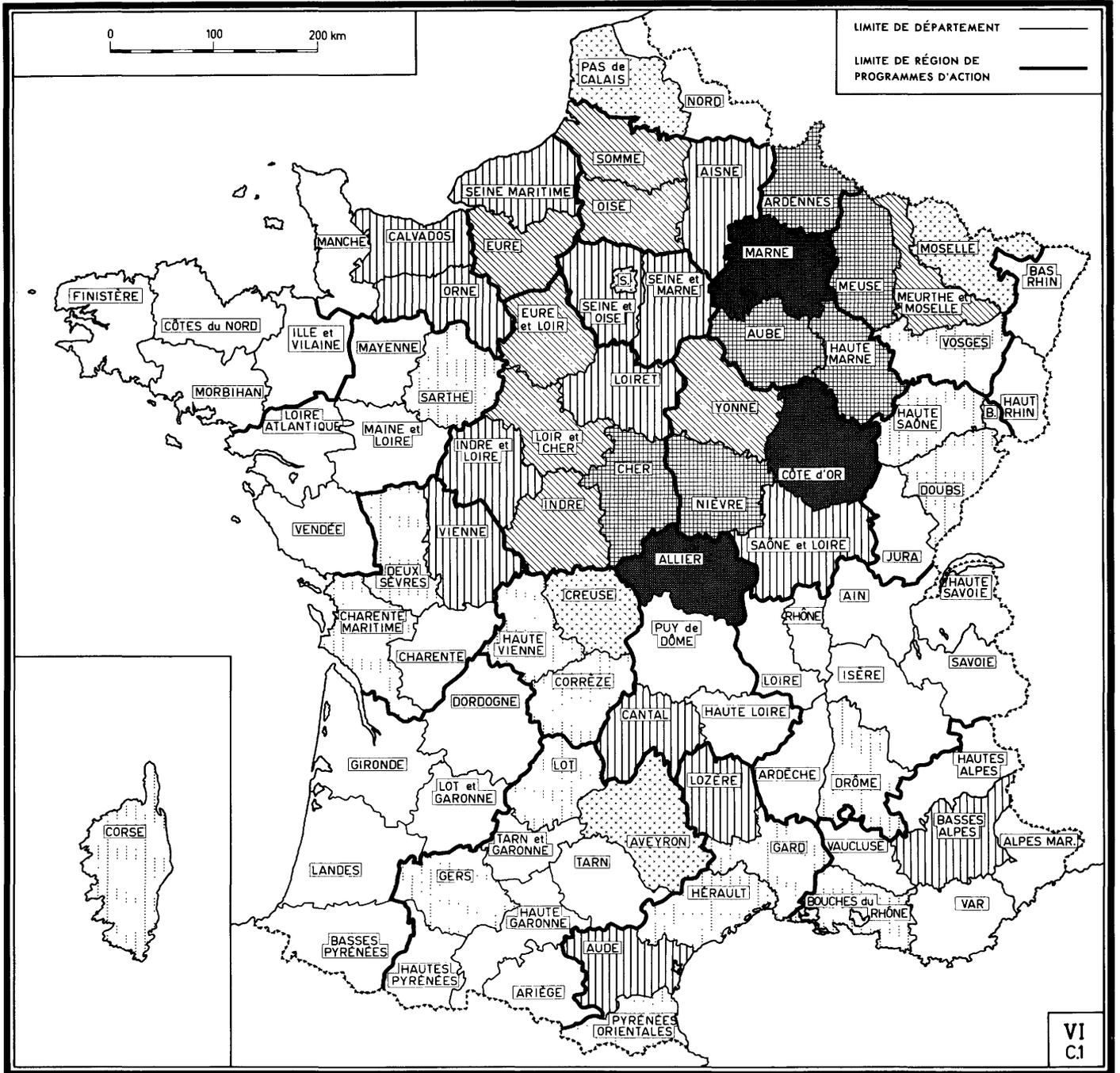


EN POURCENTAGE :



PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 50 A 100 HA.

- 1955 -

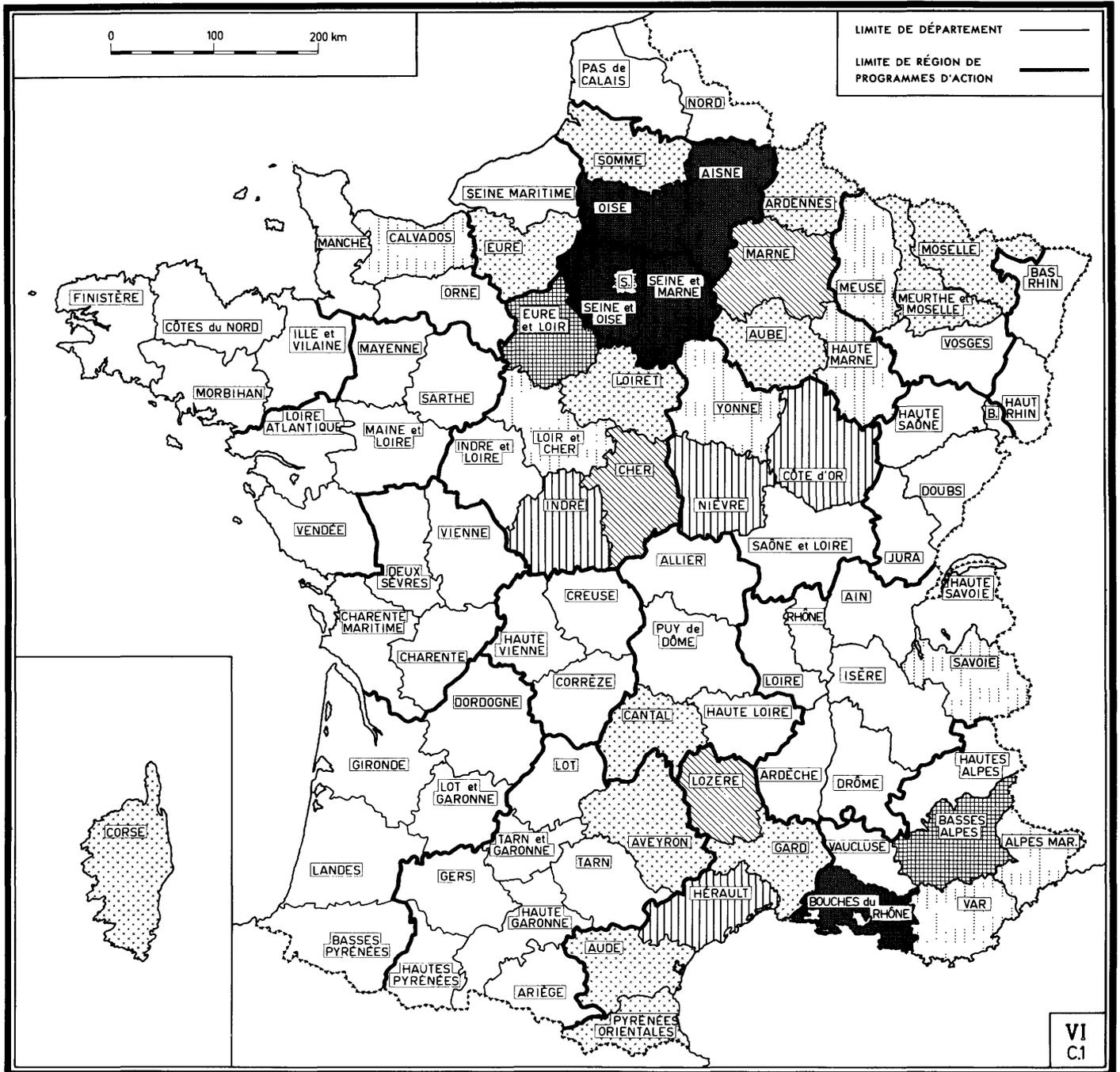


EN POURCENTAGE :

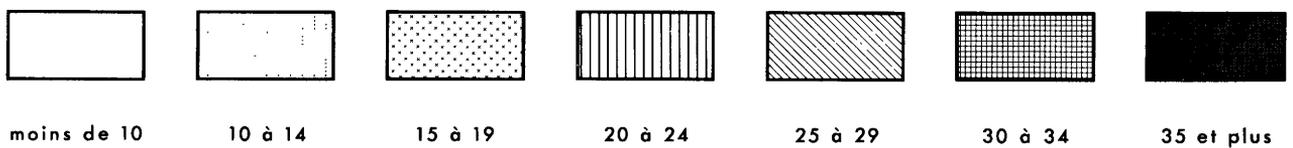


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE PLUS DE 100 HA.

- 1955 -

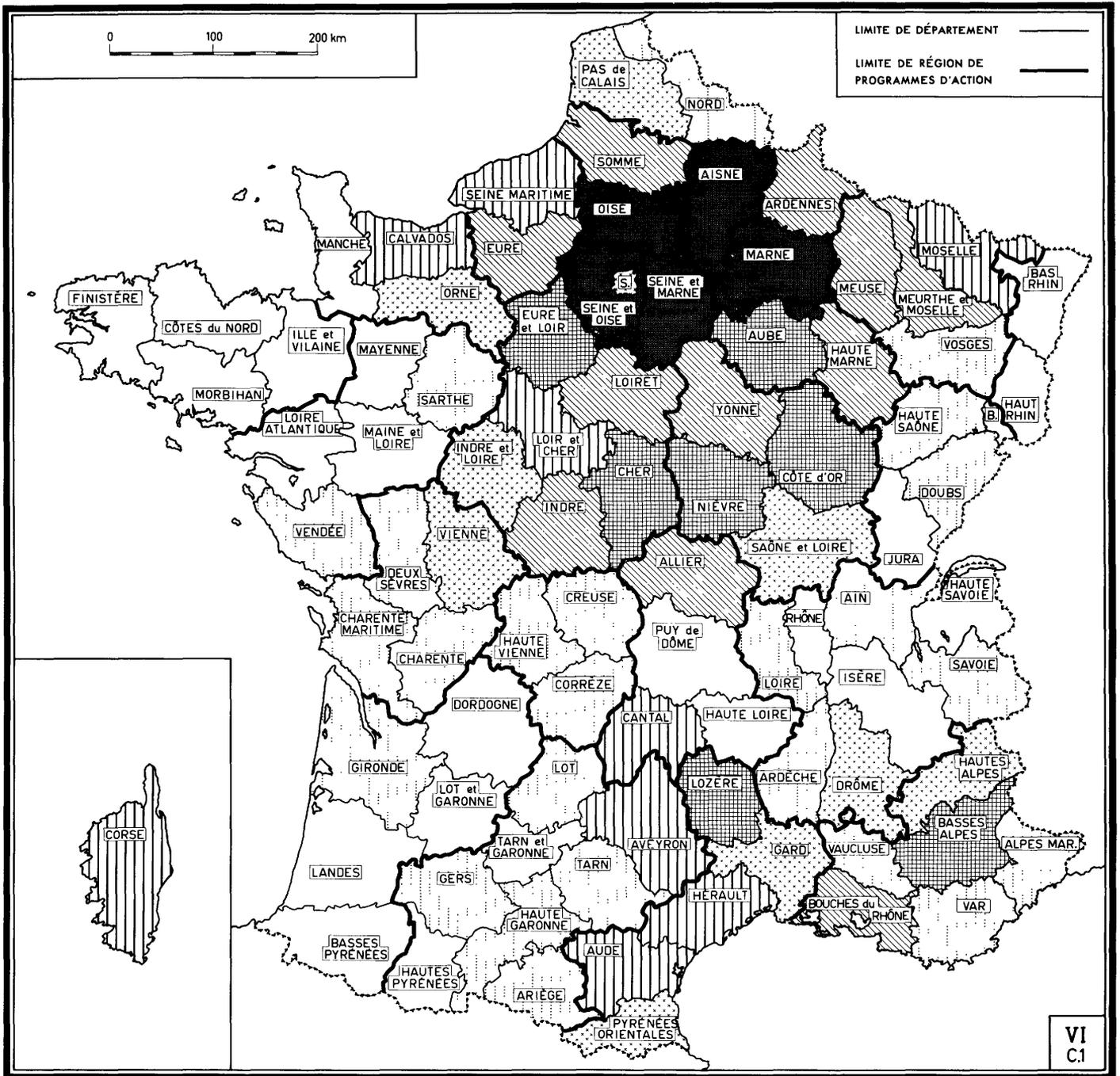


EN POURCENTAGE :

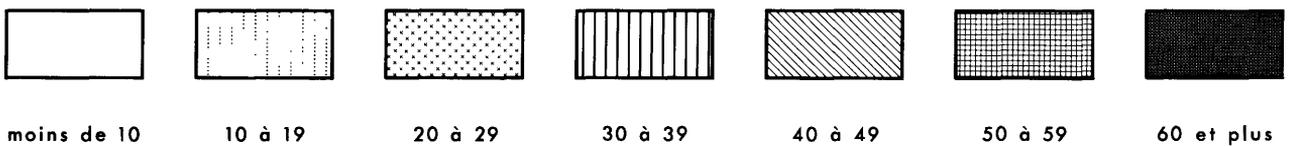


PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE PLUS DE 50 HA.

- 1955 -



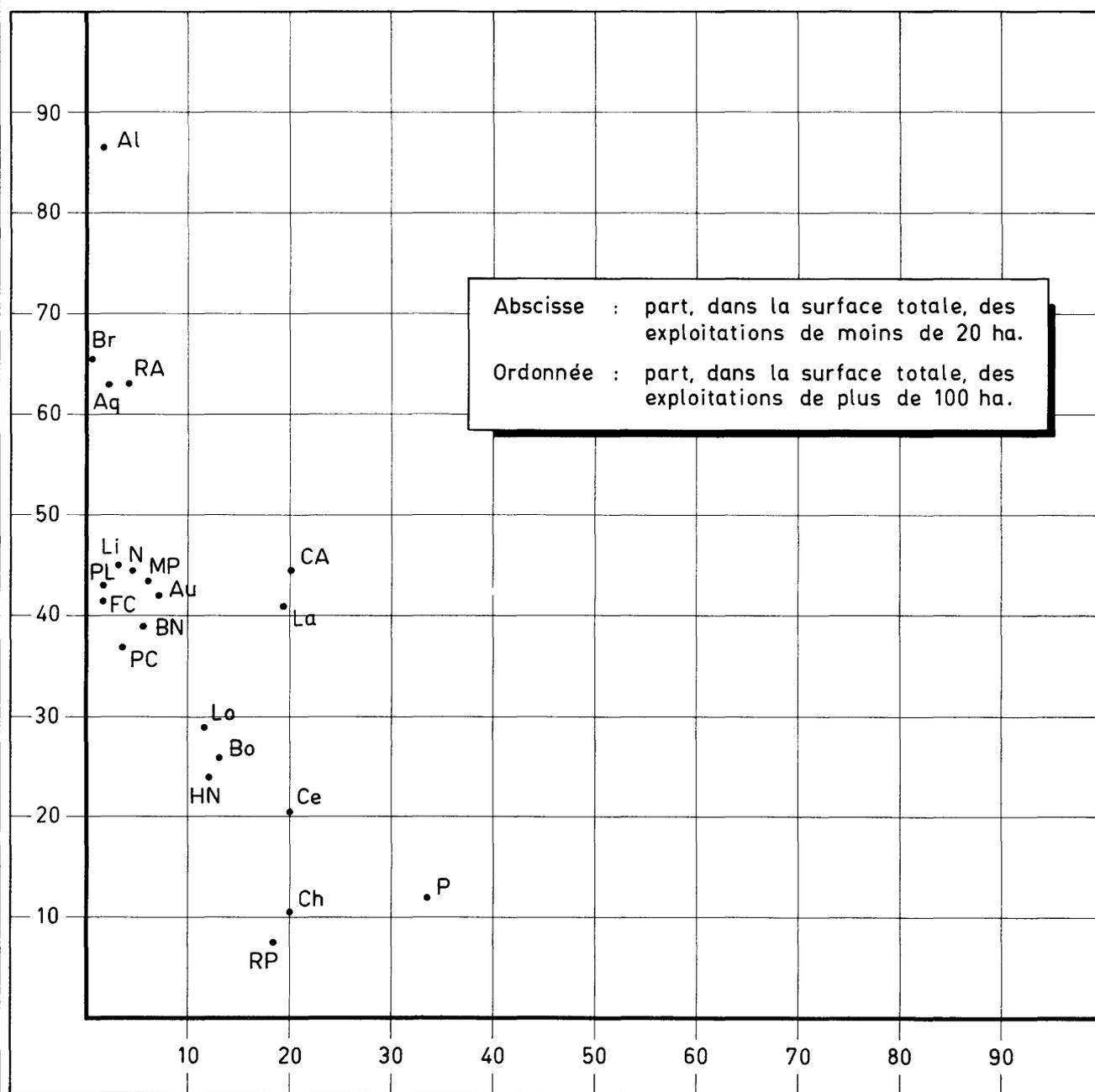
EN POURCENTAGE :



STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1955

Liste des régions et abréviations

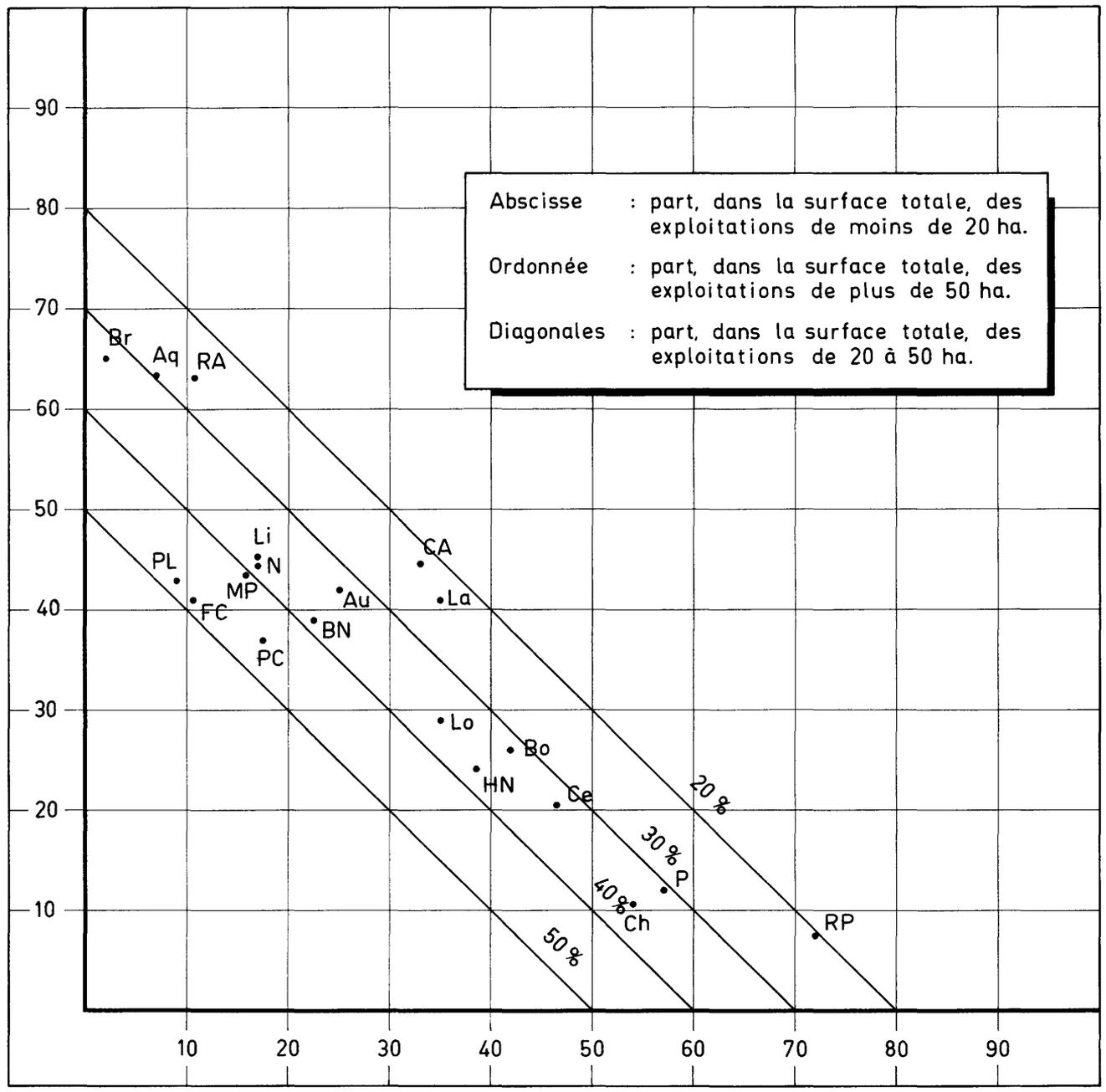
Alsace	: Al	Centre	: Ce	Midi-Pyrénées	: MP
Aquitaine	: Aq	Champagne	: Ch	Nord	: N
Auvergne	: Au	Franche-Comté	: FC	Picardie	: P
Basse-Normandie	: BN	Haute-Normandie	: HN	Poitou-Charentes	: PC
Bourgogne	: Bo	Languedoc	: La	Pays de la Loire	: PL
Bretagne	: Br	Limousin	: Li	Rhône-Alpes	: RA
Côte d'Azur	: CA	Lorraine	: Lo	Région Parisienne	: RP



STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1955

Liste des régions et abréviations

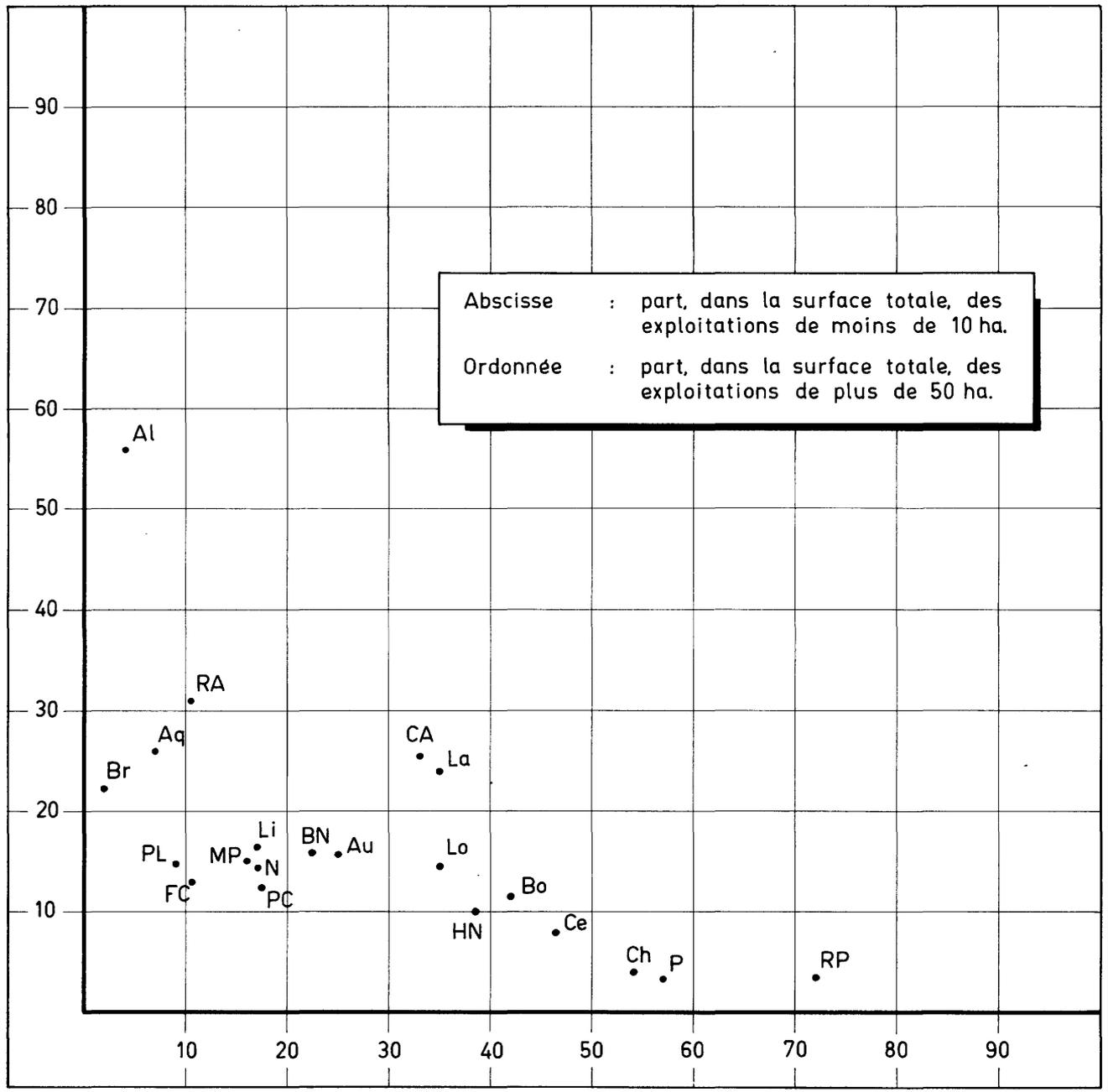
Alsace	: Al	Centre	: Ce	Midi-Pyrénées	: MP
Aquitaine	: Aq	Champagne	: Ch	Nord	: N
Auvergne	: Au	Franche-Comté	: FC	Picardie	: P
Basse-Normandie	: BN	Haute-Normandie	: HN	Poitou-Charentes	: PC
Bourgogne	: Bo	Languedoc	: La	Pays de la Loire	: PL
Bretagne	: Br	Limousin	: Li	Rhône-Alpes	: RA
Côte d'Azur	: CA	Lorraine	: Lo	Région Parisienne	: RP



STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 1955

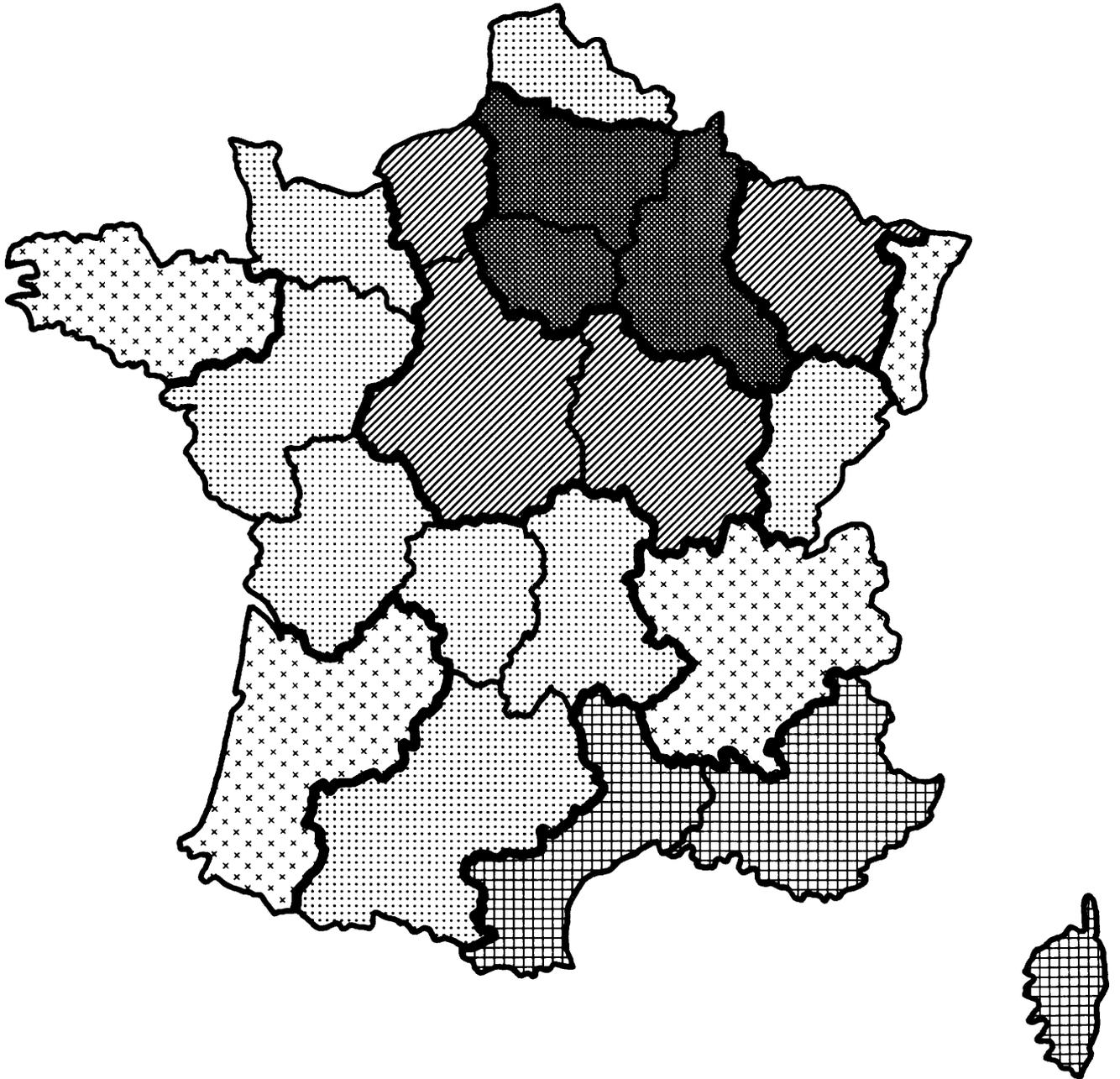
Liste des régions et abréviations

Alsace	: Al	Centre	: Ce	Midi-Pyrénées	: MP
Aquitaine	: Aq	Champagne	: Ch	Nord	: N
Auvergne	: Au	Franche - Comté	: FC	Picardie	: P
Basse - Normandie	: BN	Haute - Normandie	: HN	Poitou - Charentes	: PC
Bourgogne	: Bo	Languedoc	: La	Pays de la Loire	: PL
Bretagne	: Br	Limousin	: Li	Rhône - Alpes	: RA
Côte d'Azur	: CA	Lorraine	: Lo	Région Parisienne	: RP



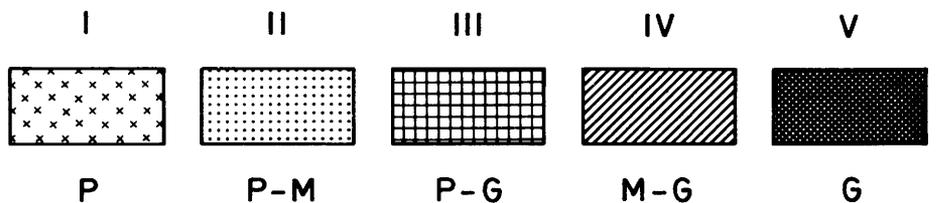
TYPES PREDOMINANTS D'EXPLOITATIONS

- 1955 -



TYPES PREDOMINANTS

P = petites exploitations
M = moyennes -
G = grandes -



III - L'EVOLUTION DE 1942 A 1955

Après avoir examiné la situation en 1955, il y a lieu d'étudier les tendances de l'évolution. Il n'a pas paru nécessaire de représenter de façon détaillée les résultats de 1942 qui n'ont plus qu'une valeur historique. Seules présentent de l'intérêt la situation actuelle et l'évolution entre 1942 et 1955.

1. Problèmes d'interprétation

Rappelons qu'il a fallu des calculs considérables pour transformer les résultats de l'enquête de 1942, afin de les rendre comparables à ceux du recensement agricole de 1955. Ces calculs ont été effectués par département, mais seuls les résultats essentiels ont été reproduits par département sur les cartes. La méthode utilisée ayant nécessairement un caractère approximatif, les regroupements en grandes régions présentent un double intérêt : d'une part, faciliter l'analyse de l'évolution parce qu'il y a vingt-et-une régions au lieu de quatre-vingt-dix départements ; d'autre part, réduire sensiblement les risques d'erreurs (car il est très peu probable que l'on se trompe dans le même sens pour la totalité des départements d'une même région). Ainsi, les résultats par grande région sont à la fois plus valables et plus faciles à interpréter que les résultats par département.

Les résultats obtenus par la méthode utilisée, pour rendre comparables les données de 1942 à 1955, sont d'autant moins valables que le nombre d'exploitations est petit. C'est la raison pour laquelle on s'est

dans toutes les régions, arrêté à 50 hectares, en regroupant ensemble toutes les exploitations de plus de 50 hectares, au sens de 1955. Mais ce regroupement ne présente pas d'inconvénients, puisque nous avons vu plus haut que la limite de 50 hectares correspond à une réalité. Rien n'interdit d'ailleurs d'essayer d'aller plus loin pour les quelques départements (4 ou 5 en tout) où les exploitations de plus de 100 hectares tiennent une place très importante.

L'enquête de 1942 n'a pu être effectuée en Alsace, dans la Moselle et dans la Corse. En ce qui concerne la Corse, cela ne présente pas beaucoup d'inconvénients, la surface des exploitations de ce département représentant peu de choses relativement à la surface totale de la région de la Côte d'Azur dont elle fait partie. On a toutefois éliminé la Corse des résultats de 1955, pour rendre les comparaisons tout à fait valables. De même, la région lorraine ne comprend pas la Moselle. Ce que l'on examine donc, c'est l'évolution de 1942 à 1955 dans une région formée de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Mais on ne pouvait laisser en blanc, sur la carte, la place de l'Alsace. Il a donc fallu, pour les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, suivre une autre méthode. Les résultats de l'enquête de 1929 peuvent être en effet convertis, d'une manière approximative, pour être rendus comparables à ceux du recensement agricole de 1955. La méthode est la même que celle qui a été employée pour comparer les résultats de 1942 à ceux de 1955. Il est donc possible de savoir ce qui s'est passé entre 1929 et 1955, en Alsace. Par interpolation, on peut en déduire, en ordre de grandeur, quelle devait être la situation en 1942. Comme il s'agit là d'un calcul encore plus grossier que les autres, les résultats relatifs à l'Alsace seront commentés séparément.

2. Les résultats essentiels

Le tableau ci-après est le tableau de base pour la comparaison des résultats de 1942 à ceux de 1955. Les données inscrites sur le tableau représentent simplement, pour une catégorie donnée, la différence entre la part de la surface totale en 1955 et le chiffre correspondant de 1942. Si par exemple, la part des exploitations de 20 à 50 hectares, dans la surface totale, est passée de 34,5 % en 1942 à 38,5 % en 1955, on inscrira + 4 dans la case correspondante. Les résultats ont été arrondis à un demi pour-cent près : toute précision plus grande serait illusoire. On a vu plus haut que les limites caractéristiques étaient celles de 20 et 50 hectares. Il y a donc lieu, avant d'entrer dans le détail, d'examiner l'évolution pour les catégories suivantes : moins de 20 hectares, 20 à 50 hectares, 50 hectares et plus.

Les résultats sont très nets. Dans la totalité des régions, la part des exploitations de 20 hectares est plus faible en 1955 qu'en 1942. Dans la totalité des régions également, la part des exploitations de 50 hectares et plus a progressé. Quant aux exploitations de 20 à 50 hectares, elles ont tantôt progressé, tantôt reculé.

a) Les petites exploitations

Dans la majorité des régions, le recul des exploitations de moins de 20 hectares va de 3 à 6 ou 7 %. Un recul plus faible ou nul s'observe seulement dans la Haute-Normandie et le Limousin.

Dans les deux grandes zones, le recul des exploitations de 20 à 50 hectares est particulièrement important : le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et le Nord-Est (Lorraine et Franche-Comté).

Mais il est tout aussi intéressant de considérer le recul relatif des exploitations de moins de 20 hectares. Le passage de 12 % à 7 % n'a pas la même signification que le passage de 60 % à 55 %. Il faut donc faire également le rapport des pourcentages. Il est clair que celui-ci présente surtout de l'intérêt pour les régions où les petites exploitations occupent une grande partie de la surface totale.

On constate alors que dans la majorité des cas, le recul relatif est de l'ordre de 10 à 15 %. Trois régions seulement se distinguent par un recul relatif faible, compris entre 0 et 5 % : la Haute-Normandie et le Limousin, déjà cités plus haut, et la Bretagne. Il s'agit de régions appartenant à des groupes très différents. La Haute-Normandie est la seule région, parmi celles où la part des petites exploitations est faible, où ces dernières n'ont pas reculé. Le Limousin représente également le cas unique, dans le groupe où la part des petites exploitations est importante, mais reste inférieure à 50 %. Enfin, la Bretagne représente également l'exception, parmi les régions où les petites exploitations dominent largement.

Le recul relatif des petites exploitations est généralement important, supérieur à la moyenne nationale, dans les régions où la part de ces exploitations dans la surface totale est faible (avec l'exception de la Haute-Normandie). Ainsi, le recul est important en Picardie, dans la Région Parisienne et surtout dans la Champagne. C'est donc dans les régions où les grandes exploitations dominent que les petites reculent le plus rapidement.

Parmi les régions où la proportion de petites exploitations reste faible, tout en étant plus élevée que dans le groupe précédent, on observe un recul assez important dans le Centre et la Bourgogne, et un recul très important en Lorraine.

Le seul cas de recul relatif important des petites exploitations, dans une région où ces dernières occupent une place importante, est celui de la région Midi-Pyrénées (recul de près de 20 %).

Ainsi, à quelques exceptions près, le recul relatif des petites exploitations est du même ordre dans la plupart des régions, avec une nette tendance à être beaucoup plus marqué dans les régions où la part des petites exploitations est faible. Les reculs les moins forts s'observent en général dans des régions où l'importance relative des petites exploitations est assez grande. Les seules exceptions notables à la tendance générale sont la Haute-Normandie et la Région Midi-Pyrénées.

b) Les grandes exploitations

En ce qui concerne les exploitations de 50 hectares et plus, l'accroissement absolu de leur part dans la surface totale est généralement faible, inférieure à 5 %. Cela tient évidemment à ce que, dans la plupart des régions, ces exploitations tiennent une part assez peu importante. Les plus forts accroissements absolus s'observent dans la Région Parisienne, la Champagne et la Lorraine (8 à 11 %). Viennent ensuite le Centre et la Bourgogne (5 à 6%). Ainsi, la progression absolue est forte dans les régions où la grande exploitation tient déjà une place importante, à l'exception toutefois de la Picardie et de la Haute-Normandie. D'autre part, la progression est de l'ordre de 5% dans l'Aquitaine et la région Poitou-Charentes.

Comme pour les petites exploitations, il est intéressant d'examiner l'évolution relative des pourcentages. Une observation doit toutefois être faite à cet égard. Lorsqu'un type d'exploitations domine déjà d'une façon très large, la progression relative du pourcentage ne peut être importante. Dans ce cas, c'est plutôt le recul relatif des autres catégories qu'il faut envisager.

Sous ces réserves, les résultats sont les suivants : parmi les régions où la grande exploitation tient une place importante, la progression relative est particulièrement forte en Champagne (de l'ordre de 25 %) et en Lorraine (de l'ordre de 40 %). Le fait que la progression soit sensiblement plus faible dans la Région Parisienne s'explique en partie - mais en partie seulement - par la prédominance déjà très marquée des grandes exploitations en 1942 dans cette région. La progression relative ne pouvait donc être considérable.

Dans les régions où les grandes exploitations occupent une place peu importante, le calcul des variations relatives n'a pas grand sens. En effet, c'est pour les grandes exploitations que les calculs faits pour rendre comparables les résultats de 1942 et ceux de 1955 sont les plus incertains. A titre d'exemple, le fait que la part des grandes exploitations soit passée de 6,5 à 9 % dans les Pays de la Loire n'est pas très significatif. L'écart de 2,5 % est de l'ordre de grandeur de l'erreur possible dans l'application de la méthode. Il n'est donc pas justifié de faire le rapport des deux pourcentages, c'est-à-dire de calculer l'accroissement relatif. Toutefois, la progression des grandes exploitations dans la totalité des régions n'est sans doute pas le fait d'une coïncidence. Il s'agit bien, sans doute, d'un mouvement réel. L'essentiel est de n'en pas tirer des conclusions plus précises qu'il n'est possible.

Notons, enfin, que le calcul de la progression relative n'a pas de sens dans le cas d'une région comme la Bretagne, où les grandes exploitations (au sens de 1955) étaient à peu près inexistantes en 1942.

Ces réserves faites, il apparaît que les progressions relatives les plus fortes sont assez bien localisées, puisqu'elles s'observent dans les Pays de la Loire, la région Poitou-Charentes et, surtout, l'Aquitaine.

Ainsi, il apparaît que la progression des grandes exploitations est marquée dans deux grandes zones. La première comprend des régions où la part des grandes exploitations dans la surface totale est importante.

Dans ces régions, la progression absolue est forte, et la progression relative est moyenne ou forte. La seconde zone comprend l'Ouest (y compris, à la rigueur, la Bretagne) et le Sud-Ouest. Dans toute cette zone, où les grandes exploitations n'occupent jamais une place très importante, leur poussée relative est très nette.

c) Les exploitations moyennes

Il reste à examiner la carte relative aux exploitations de 20 à 50 hectares, qui se déduit évidemment des deux autres.

Le recul, en nombres absolus, de la part des exploitations de 20 à 50 hectares ne s'observe que dans quelques régions où les grandes exploitations occupent une place importante et progressent d'une façon sensible : la Région Parisienne, la Champagne et la Lorraine. C'est seulement dans les deux premières régions que le recul est important (supérieur ou égal à 5 %). Ce groupe comprend encore la Haute-Normandie, dont l'évolution est très particulière (pas de recul des petites exploitations, légère progression des grandes aux dépens des moyennes).

Dans la moitié Nord de la France, les moyennes exploitations progressent dans quatre régions : le Nord, la Basse-Normandie et la Franche-Comté. Dans la moitié Sud de la France, la progression des exploitations moyennes est assez générale. Elle est particulièrement marquée dans l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées.

d) L'Alsace et la Moselle

En ce qui concerne l'Alsace et la Moselle, pour lesquelles on ne dispose pas de renseignements pour 1942, la méthode suivante a été adoptée.

Les résultats de 1929 ont été convertis en résultats comparables à ceux de 1955 - de la même façon que l'on a converti les données de 1942. On a fait l'hypothèse (qui sera confirmée plus loin), d'une évolution plus rapide entre 1942 et 1955 qu'entre 1929 et 1942. Cela a permis d'évaluer approximativement la situation en 1942 - que l'on a ensuite comparée à celle de 1955, pour calculer les différences.

Le recul des exploitations de moins de 10 hectares est très marqué en Alsace, mais il se fait essentiellement au profit des exploitations de 10 à 20 hectares, les exploitations de 20 hectares et plus (très peu importantes dans cette région) progressant peu, en valeur absolue du moins.

L'évolution de la Moselle diffère de celle du reste de la Lorraine: recul plus important des exploitations de moins de 10 hectares (au lieu de 50 hectares). Mais comme dans les autres départements lorrains, la progression est importante pour les exploitations de 50 hectares et plus.

3. Où se place le changement de tendance ?

Si l'on entre maintenant dans le détail, en subdivisant le groupe des exploitations de moins de 20 hectares, on peut faire les observations suivantes.

Le recul de la part des exploitations de moins de 10 hectares est tout à fait général, la seule exception étant l'absence de variation en Haute-Normandie. Dans quelques cas, on note une progression entre 10 et 20 hectares : Basse-Normandie, Bretagne, Auvergne.

Il en résulte que les régions peuvent se classer en trois grandes catégories, selon que le changement de tendance commence à 10, 20 ou 50 ha. En effet, dans toutes les régions où la part des exploitations de 10 à

20 hectares progresse, il en est de même de celle des exploitations de 20 à 50 hectares; quant à celle des exploitations de plus de 50 hectares, nous avons vu plus haut qu'elle progresse d'une façon tout à fait générale.

Certes, les résultats trouvés ne signifient nullement que la limite se place à 10, 20 ou 50 hectares. Mais il est impossible de définir d'une façon tout à fait précise les points où se manifestent les changements de tendance. D'autre part, il est commode pour l'exposé, d'avoir des limites simples, en nombres ronds.

Le classement des régions se présente alors comme suit :

1. Progression à partir de 10 hectares :

- Basse-Normandie
- Bretagne
- Auvergne
- Rhône - Alpes.

Dans ces régions, la progression des exploitations de 10 à 20 hectares est assez variable. Elle est forte en Bretagne et faible dans les trois autres régions. Mais dans ces quatre régions, le recul est très net au-dessous de 10 hectares et même entre 5 et 10 hectares. La limite a donc bien une signification réelle (il n'en aurait pas été de même si l'on observait, par exemple, un recul de 0,5 % au-dessous de 10 hectares et une progression de 0,5 % entre 10 et 20 hectares).

2. Progression à partir de 20 hectares :

- Nord,
- Pays de la Loire,
- Franche-Comté,
- Poitou-Charentes,
- Aquitaine,
- Midi-Pyrénées,
- Languedoc,
- Côte d'Azur.

Ce groupe comprend essentiellement un bloc formé de régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Midi Méditerranéen. Seuls le Nord et la Franche-Comté se trouvent à l'extérieur de ce groupe.

Mais pour apprécier la signification de cette limite de 20 hectares, il faut vérifier s'il y a une différence importante dans l'évolution des exploitations de 10 à 20 hectares d'une part et celle des exploitations de 20 à 50 hectares, d'autre part.

On constate que la coupure est assez nette dans les régions suivantes : le Nord (-1,5 % de 10 à 20 ha ; + 4 % de 20 à 50 ha), la région Poitou-Charentes, l'Aquitaine, la région Midi-Pyrénées. La différence est particulièrement marquée en ce qui concerne la Franche-Comté (-6 % pour les exploitations de 10 à 20 hectares et + 12 % pour les exploitations de 20 à 50 hectares) et l'Aquitaine (-15 % et +13 % respectivement). Mais dans les Pays de la Loire, le Languedoc et la Côte d'Azur, les choses sont beaucoup moins nettes. Il n'y a pas de variation entre 10 et 20 hectares dans les Pays de la Loire et la variation est très faible de 20 à 50 hectares. Dans les régions méditerranéennes, la diminution est très faible entre 10 et 20 hectares et la progression très faible entre 20 et 50 hectares. Il vaut mieux parler, pour ces trois régions, de stabilité du groupe 10 à 50 hectares, plutôt que de progression à partir de 20 hectares.

3. Progression à partir de 50 hectares :

- Picardie,
- Haute-Normandie,
- Région Parisienne,
- Champagne,
- Lorraine,
- Centre,
- Bourgogne,
- Limousin.

Pour toutes ces régions, aucun problème ne se pose. La différence d'évolution est assez marquée entre le groupe des exploitations de 20 à 50 hectares et celui des exploitations de 50 hectares et plus.

Enfin, la subdivision du groupe des exploitations de moins de 10 hectares présente un intérêt limité, dans la majorité des cas. Le recul est pratiquement général. Il est, le plus souvent, important en valeur relative. Les seules régions dans lesquelles le recul relatif des exploitations de 5 à 10 hectares est faible sont l'Aquitaine (très différente à cet égard de la région Midi-Pyrénées), le Languedoc et la Côte d'Azur.

4. Synthèse

De même que pour l'exposé de la situation en 1955, une synthèse est nécessaire, qui fasse apparaître en même temps l'évolution des différentes catégories d'exploitations. Aussi a-t-on établi un graphique analogue à celui qui a été commenté plus haut. L'abscisse indique la part dans la surface totale des exploitations de 50 hectares et plus et l'ordonnée celle des exploitations de moins de 20 hectares ; la part des exploitations de 20 à 50 hectares se lit sur les diagonales. Sur ce graphique on a reporté, pour chaque région, la situation en 1942 et la situation en 1955, les deux points ayant été reliés par une flèche. On peut ainsi suivre l'évolution de la structure des exploitations entre 1942 et 1955. Le choix des limites de 20 et 50 hectares a été justifié plus haut.

Il se dégage de l'examen de ce graphique une impression très nette. Dans la partie gauche, les flèches sont orientées vers le bas. Cela signifie que dans les régions où la part des petites exploitations est importante, l'évolution a été en faveur des exploitations moyennes, autant et plus que

des grandes exploitations. Lorsqu'on va vers la droite du graphique, c'est-à-dire lorsqu'on arrive aux régions dans lesquelles la part des grandes exploitations est appréciable, la pente de la flèche est voisine de 45 °. Cela signifie que la proportion des exploitations moyennes n'a pas augmenté, les grandes exploitations ayant progressé aux dépens des petites. Enfin, dans les régions où la part des grandes exploitations est très importante, la flèche se rapproche de l'horizontale, ce qui signifie que non seulement les petites exploitations, mais aussi les exploitations moyennes perdent de leur importance relative au profit des grandes exploitations.

Certes, ce que l'on vient d'exposer correspond seulement à la tendance générale qu'exprime le graphique. Les exceptions sont nombreuses. Ainsi, l'allure de la variation n'est pas tellement différente en Picardie et en Bretagne qui sont cependant aux deux extrémités du graphique.

Ce graphique permet d'autre part de classer les exploitations selon que le changement de structure est faible ou important. Les plus faibles changements de structure s'observent en Bretagne, dans les Pays de la Loire, le Limousin, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Picardie. Les changements de structure les plus importants sont ceux de l'Aquitaine (forte progression des moyennes et des grandes exploitations aux dépens des petites), de la Franche-Comté (forte progression des moyennes exploitations, aux dépens des petites), la Lorraine (progression des grandes exploitations aux dépens des petites et des moyennes). La variation a été également très appréciable dans la région Midi-Pyrénées. Dans cette région, le mouvement a la même allure que dans la Franche-Comté, mais avec une ampleur nettement moindre.

D'une façon très schématique, on peut résumer l'évolution de la façon suivante. Partout, le mouvement a été vers l'accroissement de la superficie moyenne des exploitations. Dans les régions où la petite exploitation domine, l'évolution a été à la fois vers la moyenne et la

grande exploitation. Dans les régions intermédiaires, seules les grandes exploitations ont progressé. Dans les régions où la grande exploitation tient une place importante, la moyenne exploitation a reculé en même temps que la petite.

Il n'en reste pas moins que la structure des exploitations en 1955 ne diffère pas de façon fondamentale de celle qui a été observée en 1942. Diverses informations de caractère partiel recueillies avant le recensement de 1955 auraient pu faire penser le contraire. On signalait fréquemment que, dans une telle commune, le nombre d'exploitations était tombé en quelques années de 20 à 10, voire encore moins. Le recensement n'a pas fait apparaître, à l'échelle macro-économique, des mouvements d'une telle ampleur.

Pour porter un jugement sur l'évolution qui s'est produite entre 1942 et 1955, il n'est pas inutile d'essayer de voir ce qui s'est passé entre 1929 et 1942. Pour terminer, on s'efforcera de dégager quelques perspectives d'avenir.

Structure des exploitations en 1942

(Part de chaque catégorie, en % de la surface totale)

	< 5 ha	5-10 ha	> 10 ha	10-20ha	< 20 ha	20-50ha	> 50 ha
Nord	5,5	14	19,5	31,5	51	34,5	14,5
Picardie	1,5	3	4,5	10,5	15	31,5	53,5
Basse-Normandie	6	14	20	22,5	42,5	36	21,5
Haute-Normandie	3,5	6,5	10	14	24	39,5	36,5
Région Parisienne	2	2,5	4,5	6	10,5	25,5	64
Champagne	2,5	3	5,5	9,5	15	42	43
Lorraine (sans la Moselle)	7	10	17	17	34	41	25
Bretagne	9	21	30	38,5	68,5	31,5	-
Pays de la Loire	5	13,5	18,5	28	46,5	47	6,5
Centre	3,5	6,5	10	14,5	24,5	34	41,5
Bourgogne	5,5	10	15,5	16	31,5	32,5	36
Franche-Comté	7	14	21	34	55	36,5	8,5
Poitou-Charentes	4,5	12	16,5	28	44,5	42,5	13
Limousin	5	13	18	28,5	46,5	39	14,5
Auvergne	7,5	15,5	23	24,5	47,5	30	22,5
Rhône-Alpes	16	24	40	29,5	69,5	22,5	8
Aquitaine	9	20	29	52	81	17	2
Midi-Pyrénées	5	16,5	21,5	31,5	53	33,5	13,5
Languedoc	14	13,5	27,5	17	44,5	23	32,5
Cote-d'Azur	13,5	15	28,5	20	48,5	22	29,5

Evolution entre 1942 et 1955. - I.

Pour chaque catégorie, différence entre les pourcentages de la surface totale en 1955 et en 1942.

	< 5 ha	5-10ha	< 10 ha	10-20ha	< 20ha	20-50 ha	> 50ha
Nord	- 1	- 4	- 5	- 1,5	- 6,5	+ 4	+ 2,5
Picardie	-	- 1	- 1	- 2	- 3	- 0,5	+ 3,5
Basse-Normandie	- 1	- 3	- 4	+ 0,5	- 3,5	+ 2,5	+ 1
Haute-Normandie	+ 0,5	- 0,5	-	-	-	- 2	+ 2
Région Parisienne	- 0,5	- 0,5	- 1	- 2	- 3	- 5	+ 8
Champagne	- 1	- 0,5	- 1,5	- 3	- 4,5	- 6,5	+ 11
Lorraine (sans la Moselle)	- 2,5	3	- 5,5	- 3,5	- 9	- 1,5	+ 10,5
Moselle (évaluations)			- 12	+ 3	- 9	+ 2	+ 7
Alsace (évaluations)			- 14	+ 13	- 1	-	+ 1
Bretagne	- 2	- 5,5	- 7,5	+ 4	- 3,5	+ 1,5	+ 2
Pays de la Loire	- 0,5	- 3	- 3,5	-	- 3,5	+ 1	+ 2,5
Centre	- 0,5	- 1,5	- 2	- 2	- 4	- 1	+ 5
Bourgogne	- 1,5	- 2,5	- 4	- 1,5	- 5,5	- 0,5	+ 6
Franche-Comté	- 3,5	- 4,5	- 8	- 6	- 14	+ 12	+ 2
Poitou-Charentes	- 0,5	- 3,5	- 4	- 3,5	- 7,5	+ 3	+ 2,5
Limousin	- 1	- 0,5	- 1,5	-	- 1,5	- 1	+ 2,5
Auvergne	- 3	- 4	- 7	+ 1,5	- 5,5	+ 3	+ 2,5
Rhône-Alpes	- 6	- 3	- 9	+ 2,5	- 6,5	+ 4	+ 2,5
Aquitaine	- 1,5	- 1,5	- 3	- 15	- 18,5	+ 13,5	+ 5
Midi-Pyrénées	- 0,5	- 6	- 6,5	- 3	- 9,5	+ 7	+ 2,5
Languedoc	- 2	- 1	- 3	- 0,5	- 3,5	+ 1	+ 2,5
Côte-d'Azur	- 1,5	- 1,5	- 3	- 1	- 4	+ 0,5	+ 3,5

Exemple : 28 % en 1942, 32 % en 1955 : + 4 %.

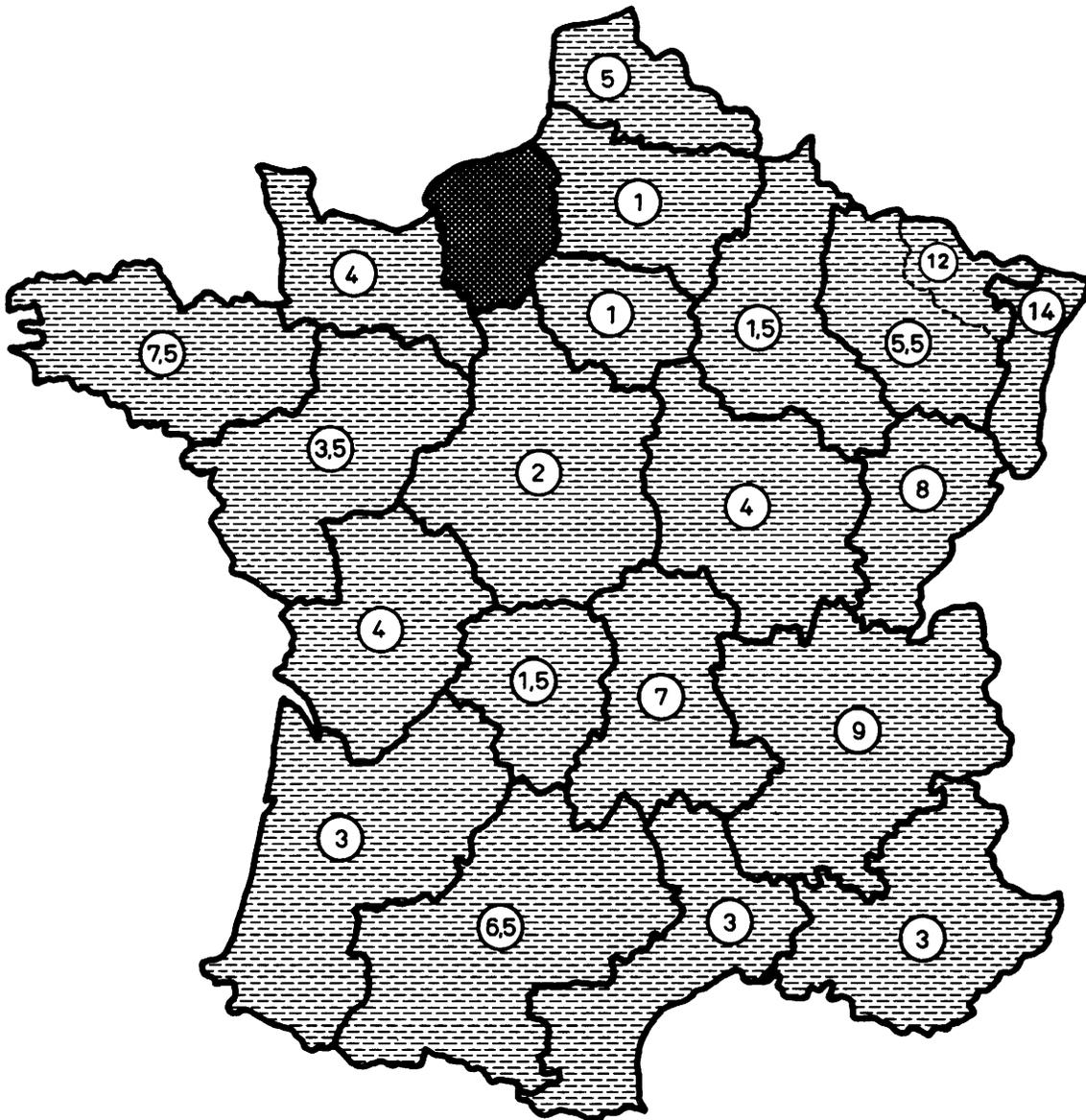
Evolution entre 1942 et 1955 - II.

Pour chaque catégorie, variation relative (en %) dans la surface totale

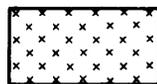
	< 10 ha	10-20 ha	20-50 ha	> 50 ha
Nord	- 25	- 5	+ 11	+ 17
Picardie	- 20	- 20	- 2	+ 7
Basse-Normandie	- 20	+ 2	+ 7	+ 5
Haute-Normandie	-	-	- 5	+ 6
Région Parisienne	- 20	- 33	- 20	+ 13
Champagne	- 27	- 30	- 15	+ 25
Lorraine (sans Moselle)	- 32	- 20	- 4	+ 40
Bretagne	- 25	+ 10	+ 5	-
Pays de la Loire	- 18	-	+ 2	+ 38
Centre	- 20	- 13	- 3	+ 13
Bourgogne	- 25	- 10	- 2	+ 17
Franche-Comté	- 38	- 18	+ 33	+ 25
Poitou-Charentes	- 24	- 12	+ 7	+ 33
Limousin	- 8	-	- 3	+ 17
Auvergne	- 30	+ 6	+ 10	+ 12
Rhône-Alpes	- 23	+ 8	+ 17	+ 25
Aquitaine	- 10	- 30	+ 75	+ 250
Midi-Pyrénées	- 30	- 10	+ 20	+ 20
Languedoc	- 10	- 3	+ 4	+ 8
Côte-d'Azur	- 10	- 5	+ 2	+ 10

Exemple : 30 % en 1942, 36 % en 1955 : + 20 %

VARIATION DE LA PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS
COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 10 HA.
ENTRE 1942 ET 1955



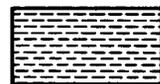
Exemple :
- 32 % en 1942)
- 28 % en 1955) = -4



AUGMENTATION

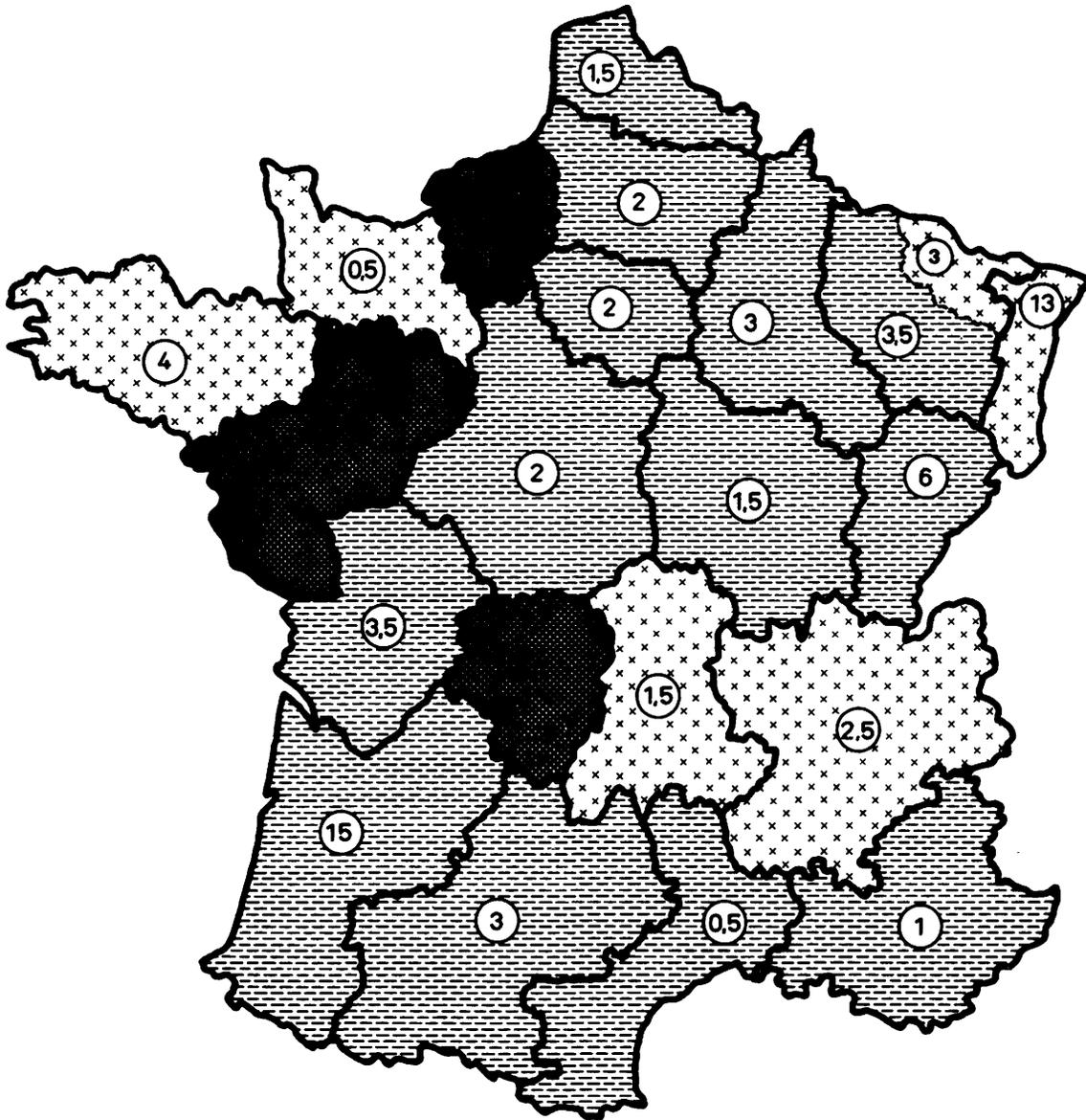


STABILITÉ



DIMINUTION

VARIATION DE LA PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS
COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 10 A 20 HA.
ENTRE 1942 ET 1955



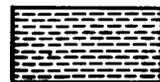
Exemple :
- 28 % en 1942)
- 32 % en 1955) = + 4



AUGMENTATION

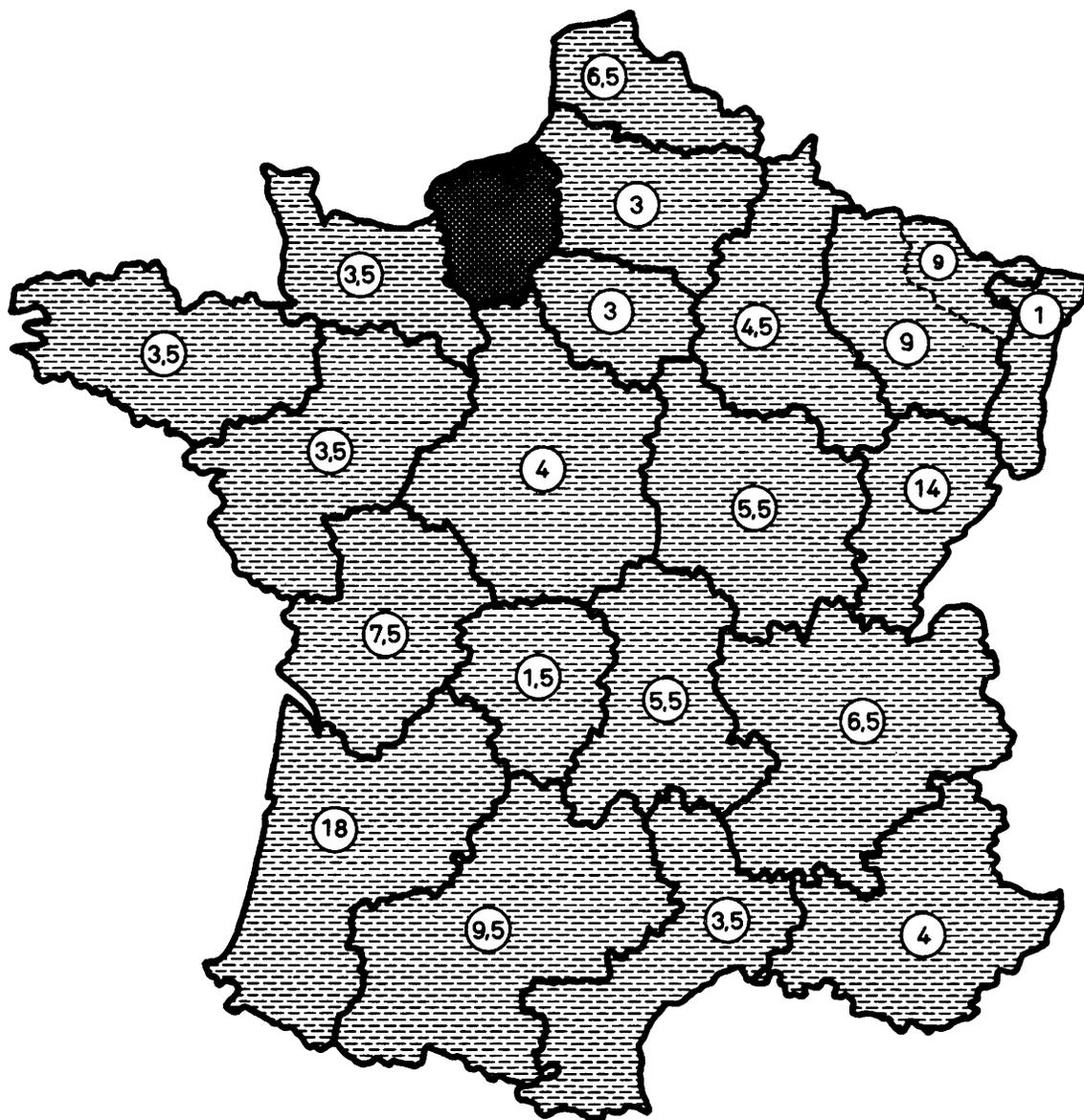


STABILITE



DIMINUTION

VARIATION DE LA PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS
COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 20 HA.
ENTRE 1942 ET 1955



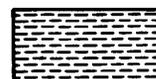
Exemple :
- 32 % en 1942)
- 28 % en 1955) = -4



AUGMENTATION

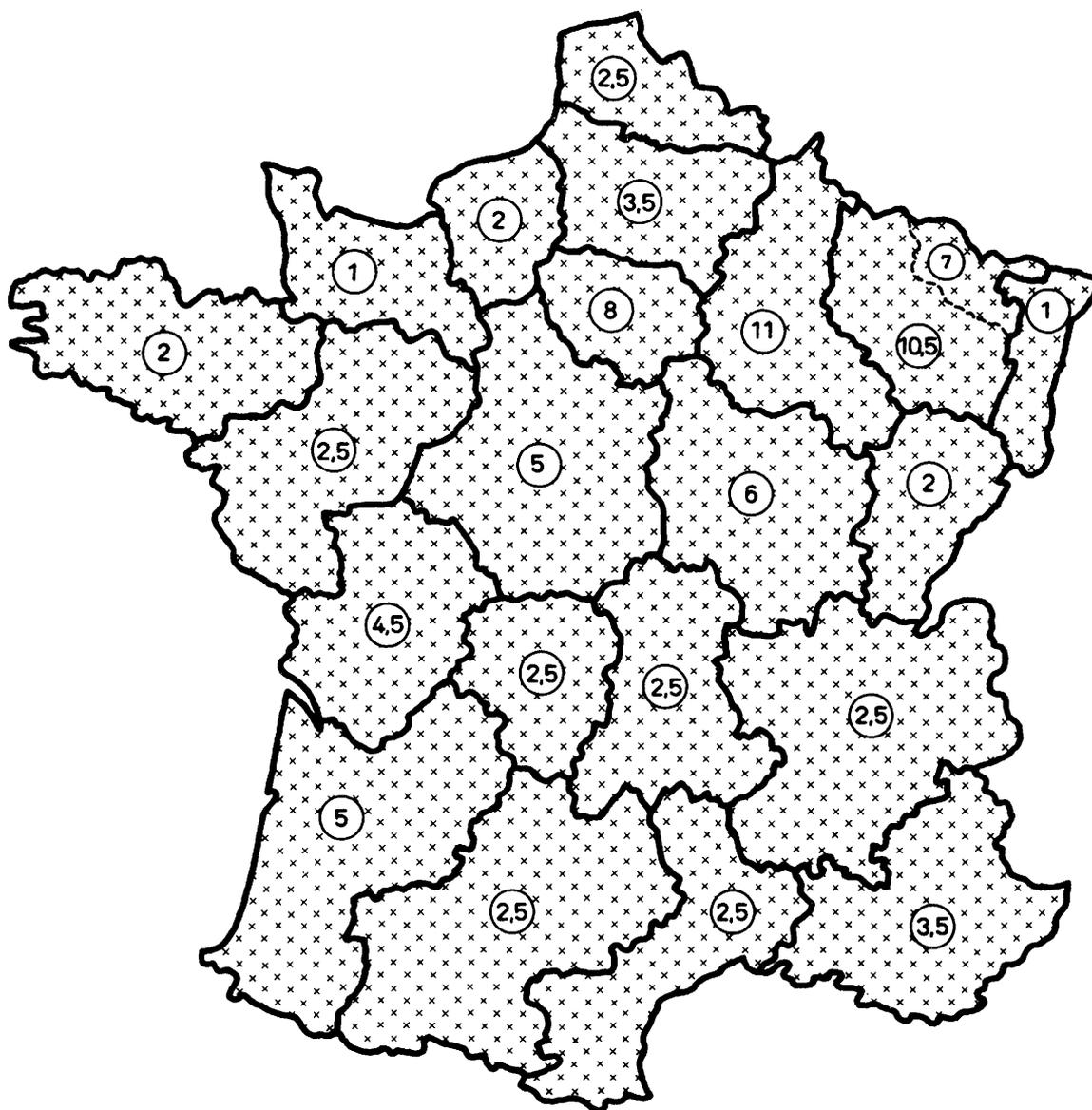


STABILITE

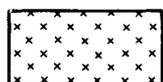


DIMINUTION

VARIATION DE LA PART DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS
COUVERTE PAR LES EXPLOITATIONS DE 50 HA. ET PLUS
ENTRE 1942 ET 1955



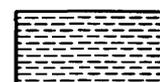
Exemple :
- 28 % en 1942)
- 32 % en 1955) = + 4



AUGMENTATION



STABILITE

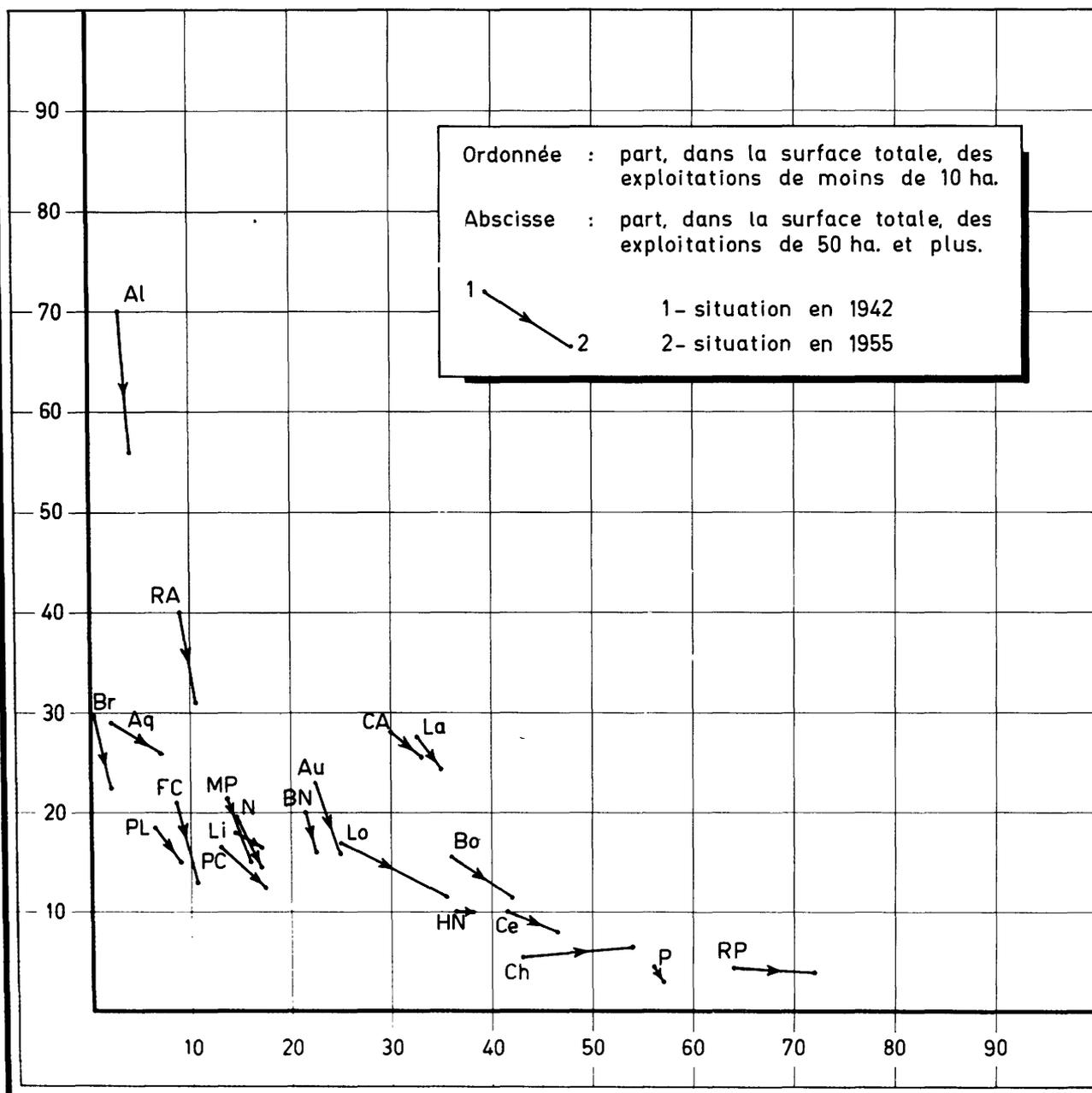


DIMINUTION

EVOLUTION ENTRE 1942 ET 1955

Liste des régions et abréviations

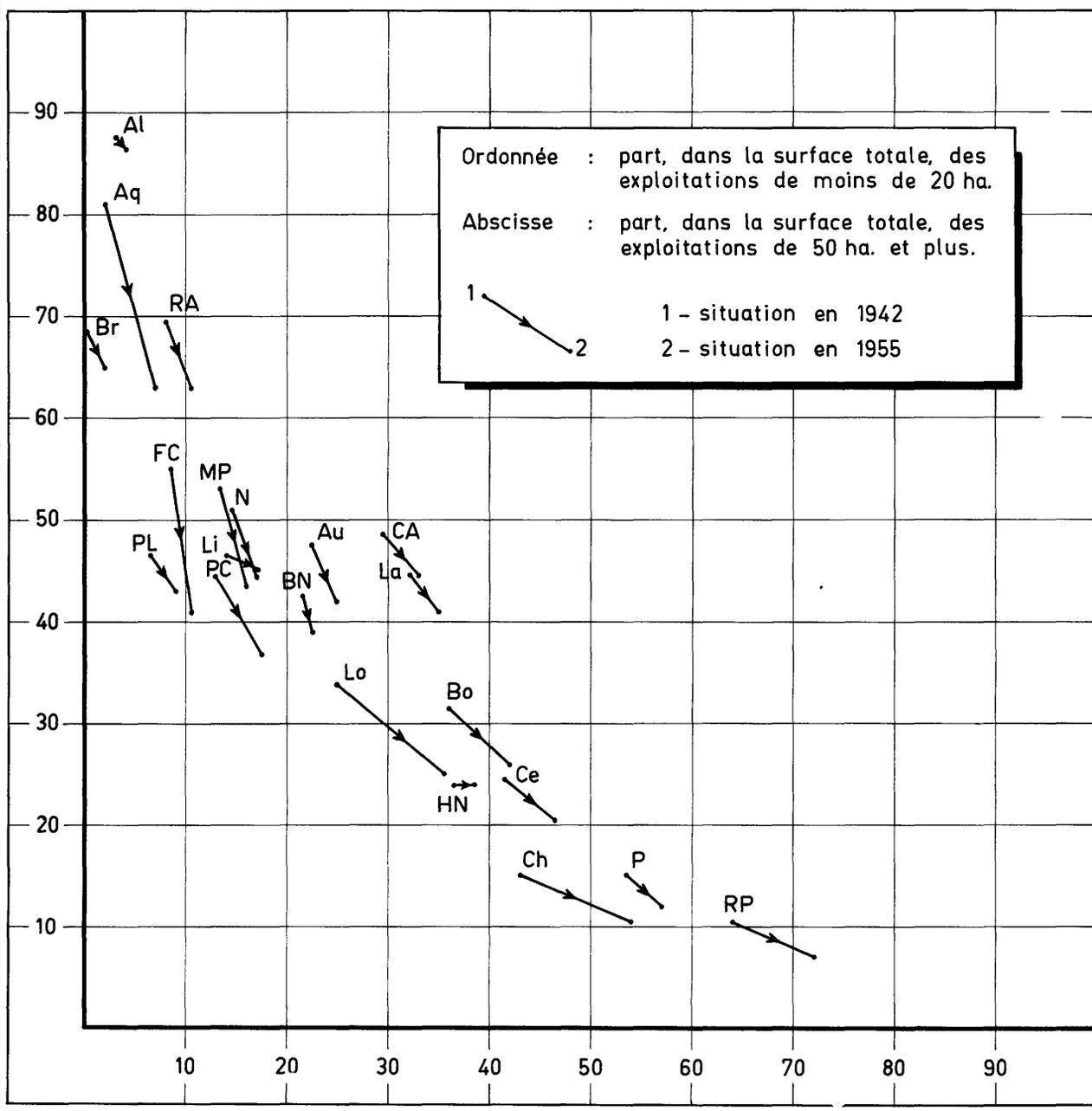
Alsace	: Al	Centre	: Ce	Midi-Pyrénées	: MP
Aquitaine	: Aq	Champagne	: Ch	Nord	: N
Auvergne	: Au	Franche-Comté	: FC	Picardie	: P
Basse-Normandie	: BN	Haute-Normandie	: HN	Poitou-Charentes	: PC
Bourgogne	: Bo	Languedoc	: La	Pays de la Loire	: PL
Bretagne	: Br	Limousin	: Li	Rhône-Alpes	: RA
Côte d'Azur	: CA	Lorraine	: Lo	Région Parisienne	: RP



EVOLUTION ENTRE 1942 ET 1955

Liste des régions et abréviations

Alsace	: Al	Centre	: Ce	Midi-Pyrénées	: MP
Aquitaine	: Aq	Champagne	: Ch	Nord	: N
Auvergne	: Au	Franche-Comté	: FC	Picardie	: P
Basse-Normandie	: BN	Haute-Normandie	: HN	Poitou-Charentes	: PC
Bourgogne	: Bo	Languedoc	: La	Pays de la Loire	: PL
Bretagne	: Br	Limousin	: Li	Rhône-Alpes	: RA
Côte d'Azur	: CA	Lorraine	: Lo	Région Parisienne	: RP



IV - L'ÉVOLUTION DEPUIS 1929

Les statistiques de 1929 et celles de 1942 étaient présentées de la même manière et l'on peut étudier directement l'évolution entre ces deux dates, sans se livrer à des transformations compliquées. Mais puisqu'il s'agissait alors de la superficie totale des exploitations, les résultats n'ont pas la même signification que lors de la comparaison entre 1942 et 1955.

Aussi a-t-on procédé également d'une autre manière qui permet, sans calculs trop complexes, de raccorder plus facilement la comparaison 1929-1942 à la comparaison 1942-1955. On a en effet, pour chacune des catégories de surface totale des exploitations (10 à 20 hectares, 20 à 50 hectares, etc...), calculé l'évolution, non pas du territoire total, mais du territoire des exploitations au sens de 1955. Les comparaisons portent donc sur les mêmes territoires que ceux du recensement de 1955. La seule différence est que lorsqu'on parle de 20 hectares ou de 50 hectares, il s'agit en fait de moins de 20 hectares et de moins de 50 hectares au sens de 1955. Il suffit, pour interpréter les résultats, d'avoir ce fait présent à l'esprit.

On s'est contenté, pour ce type de comparaison, de considérer les catégories suivantes : moins de 10 hectares, 10 à 20 hectares, 20 à 50 hectares, 50 hectares et plus. Les résultats obtenus sont les suivants.

Tout d'abord le recul, entre 1929 et 1942, des exploitations de moins de 10 hectares est tout à fait général (rappelons que 10 hectares en 1929 et 1942 correspondent à moins de 10 hectares, au sens de 1955).

Mais dès que l'on arrive à la catégorie 10-20 hectares, l'évolution est sensiblement différente de celle de 1942 à 1955. Non seulement le recul n'est pas général, mais le cas le plus fréquent est la progression de cette catégorie de surface. C'est essentiellement dans le Bassin Parisien que la part des exploitations de 10 à 20 hectares recule entre 1929 et 1942. Le recul est relativement fort dans la Région Parisienne, la Picardie et la Champagne. Il est moins net, mais existe également, en Lorraine et en Bourgogne. Aucune variation sensible n'est observée dans le Centre. Enfin, en dehors des régions où les grandes exploitations tiennent une place importante, la Basse-Normandie est la seule où l'on note un recul des exploitations de 10 à 20 hectares, tandis que la variation est insensible en Bretagne.

Entre 20 et 50 hectares (ce qui correspond donc à moins de 20 et moins de 50 hectares au sens de 1955), la progression est la règle générale. Le recul de cette catégorie s'observe dans deux types de régions. Les premières sont celles où dominent les grandes exploitations et où celles-ci sont seules à progresser : Région Parisienne, Champagne et Picardie. Les secondes sont celles où la progression est très importante pour les exploitations de 10 à 20 hectares : Franche-Comté et Aquitaine.

Enfin, la tendance est très variable en ce qui concerne les exploitations de 50 hectares et plus. Ces dernières progressent sensiblement dans la Région Parisienne, la Picardie et la Champagne. On note également une progression en Lorraine, en Bourgogne et dans le Centre. En dehors de ces régions, on n'observe de progression qu'en Basse-Normandie et dans le Limousin où ce résultat ne paraît guère significatif.

Le recul des exploitations de 50 hectares et plus apparaît particulièrement net en Haute-Normandie, en Franche-Comté, dans la Région Rhône-Alpes et dans la région Midi-Pyrénées.

L'évolution observée est donc très différente de celle que l'on a constatée entre 1942 et 1955. La différence apparaît plus accentuée encore, si l'on tient compte du fait que les superficies n'ont pas la même signification dans la comparaison 1929 - 1942 et la comparaison 1942 - 1955.

Les types d'évolution suivants peuvent être distingués, entre 1929 et 1942.

1 - Progression à partir de 10 hectares :

- Pays de la Loire,
- Centre,
- Poitou-Charentes,
- Limousin,
- Auvergne,
- Côte-d'Azur.

Dans toutes ces régions, à l'exception du Centre, la progression des exploitations de 50 hectares et plus est très faible. On peut plutôt parler de régression au-dessous de 10 hectares, progression de 10 à 50 hectares et stagnation au-dessus de 50 hectares.

Or dans presque toutes ces régions, la progression ne commence, entre 1942 et 1955, qu'à partir de 20 ou 50 hectares. C'est seulement en Auvergne que la progression commence à 10 hectares dans les deux cas.

Le changement de tendance est donc très net lorsque l'on compare l'évolution 1942 - 1955 à l'évolution 1929 - 1942.

2 - Progression à partir de 20 hectares :

- Basse-Normandie,
- Bourgogne.

Entre 1942 et 1955, la progression commence à 50 hectares seulement en Bourgogne. En Basse-Normandie, l'évolution est contraire au sens général puisque la progression commence à partir de 10 hectares entre 1942 et 1955.

3 - Progression à partir de 50 hectares :

- Région Parisienne,
- Picardie,
- Champagne,
- Lorraine,

La Lorraine est à la limite de ce groupe car, en fait, la variation est nulle pour les exploitations de 20 à 50 hectares. Quant à la Région Parisienne, la progression n'y commence qu'à partir de 100 hectares.

Ces quatre régions se retrouvent évidemment, lors de la comparaison 1942-1955, dans le groupe où la progression commence à partir de 50 hectares.

4 - Recul des exploitations de 50 hectares et plus

a) Progression entre 10 et 50 hectares

- Nord,
- Haute-Normandie,
- Rhône-Alpes,
- Midi-Pyrénées,
- Languedoc.

Dans la région Rhône-Alpes, la progression commence à partir de 10 hectares, entre 1942 et 1955, mais ne s'arrête pas au-dessus de 50 hectares. Dans le Nord, la région Midi-Pyrénées et le Languedoc, la progression commence à partir de 20 hectares entre 1942 et 1955. Enfin, dans la Haute-Normandie, la progression commence au-dessus de 50 hectares depuis 1942.

Ainsi, pour toutes les régions de ce groupe, l'évolution se fait dans le sens général : tendance beaucoup plus nette à l'accroissement de la taille des exploitations entre 1942 et 1955 qu'entre 1929 et 1942.

b) Progression entre 20 et 50 hectares :

- Bretagne.

Cette fois, l'évolution ne se fait pas dans le sens général, puisque la progression commence à partir de 10 hectares entre 1942 et 1955. Mais, en fait, la variation de la part des exploitations de 10 à 20 hectares entre 1929 et 1942 est insensible.

5 - Recul au-dessus de 20 hectares :

- Franche-Comté,

- Aquitaine.

Dans ces deux régions, l'évolution a été très particulière, entre 1929 et 1942. Seules, les exploitations entre 10 et 20 hectares ont progressé. Celles de moins de 10 hectares et celles de 20 hectares et plus ont reculé. Entre 1942 et 1955, la progression commence à partir de 20 hectares dans ces deux régions.

La tendance qui se dégage de ce rapide examen est extrêmement nette. Entre 1929 et 1942, seules les exploitations de moins de 10 hectares reculent partout. Le type le plus fréquent est celui de l'accroissement de tous les groupes à partir de 10 hectares ou de 20 hectares. C'est seulement dans quelques régions du Bassin Parisien que la progression commence à partir de 50 hectares. Enfin, dans un nombre important de régions, la part des exploitations de 50 hectares et plus ou même de 20 hectares et plus, recule entre 1929 et 1942.

Rappelons une fois de plus que 10 hectares, 20 hectares ou 50 hectares, dans la comparaison 1929 à 1942, correspondent à des superficies plus faibles et même parfois beaucoup plus faibles, dans la comparaison entre 1942 et 1955.

Or, de 1942 à 1955, l'évolution a été tout à fait différente. Les grandes exploitations n'ont reculé nulle part. La progression a commencé à partir de 20 hectares dans huit régions, et de 50 hectares dans huit autres. Dans quelques régions seulement, elle a commencé à partir de 10 hectares.

Compte tenu du fait que les limites de superficie n'ont pas la même signification dans les deux cas, on peut tirer de ces éléments une conclusion très nette. L'évolution vers l'accroissement de la taille des exploitations s'est affirmée et accélérée entre 1942 et 1955. A la progression des exploitations petites et moyennes, entre 1929 et 1942 (aux dépens des très petites et des grandes) s'est substituée une évolution au profit des exploitations moyennes et grandes, entre 1942 et 1955.

Quant à l'évolution calculée à partir des surfaces totales (et non des surfaces au sens de 1955), elle apparaît sur le tableau II.

./.

L'EVOLUTION ENTRE 1929 ET 1942 - I

Pour chaque catégorie, différence entre les pourcentages de la surface totale en 1942 et 1929 (surface au sens de 1955 ; limites des catégories au sens de 1929 et 1942).

	< 10 ha	10 - 20	20 - 50	≥ 50 ha
Nord	- 4,5	+ 1	+ 5,5	- 1,5
Picardie	- 3	- 1,5	- 2	+ 6,5
Basse-Normandie	- 5	- 1,5	+ 3,5	+ 3
Haute-Normandie	- 1,5	+ 3,5	+ 10,5	- 13
Région Parisienne	- 8	- 7,5	- 8,5	+ 24
Champagne	- 5	- 2	- 1,5	+ 9
Lorraine (sans Moselle)	- 2	- 1	-	+ 3,5
Bretagne	- 5,5	- 0,5	+ 7	- 0,5
Pays de la Loire	- 7	+ 1,5	+ 4,5	+ 1
Centre	- 6	- 0,5	+ 3,5	+ 3
Bourgogne	- 8	- 1	+ 4	+ 4,5
Franche-Comté	- 9,5	+ 20,5	- 8	- 3
Poitou-Charentes	- 9	+ 1	+ 7,5	+ 0,5
Limousin	- 5,5	+ 1	+ 2,5	+ 2
Auvergne	- 6	+ 1	+ 4	+ 2
Rhône-Alpes	- 2,5	+ 4,5	+ 1,5	- 4
Aquitaine	- 5	+ 10	- 3,5	- 1
Midi-Pyrénées	- 10,5	+ 4,5	+ 10	- 4
Languedoc	- 3	+ 3	+ 2,5	- 2,5
Côte-d'Azur	- 3,5	+ 2,5	+ 1	-

L'EVOLUTION ENTRE 1929 ET 1942 - II.

Pour chaque catégorie, différence entre les pourcentages de la surface totale en 1942 et 1929 (surfaces des exploitations et limites des catégories au sens de 1929 et 1942).

	< 10 ha	10 - 50	50 - 100	≥ 100 ha
Nord	- 4,5	+ 8	- 2	- 1,5
Picardie	- 4	- 4	+ 3,5	+ 4,5
Basse-Normandie	- 4,5	+ 2,5	+ 1,5	+ 0,5
Haute-Normandie	- 1,5	+ 15,5	+ 8	- 22
Région Parisienne	- 8,5	- 13	- 3	+ 24,5
Champagne	- 4	-	+ 4	-
Lorraine (sans Moselle)	- 3,5	- 6,5	+ 1,5	+ 8,5
Bretagne	- 4,5	+ 6,5	- 2	
Pays de la Loire	- 7	+ 6,5	+ 2	- 1,5
Centre	- 5	+ 3,5	+ 3,5	- 2
Bourgogne	- 5,5	+ 5	+ 5,5	- 5
Franche-Comté	- 9,5	+ 10	+ 1	- 1,5
Poitou-Charentes	- 8,5	+ 8	+ 1	- 0,5
Limousin	- 5	+ 3,5	+ 2	- 0,5
Auvergne	- 6	+ 5	+ 4,5	- 3,5
Rhône-Alpes	- 3	+ 5	-	- 2
Aquitaine	- 4	+ 5	- 2,5	+ 1,5
Midi-Pyrénées	- 11,5	+ 13	+ 0,5	
Languedoc	- 4	+ 3,5	+ 0,5	-
Côte-d'Azur	- 6	+ 1,5	+ 1	+ 3,5

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Il est inutile de rappeler ici toutes les insuffisances d'une classification d'après la superficie totale, ou même la superficie cultivée des exploitations. L'étude de l'évolution des surfaces constitue cependant une première base, dans l'appréciation de l'évolution des structures. L'essentiel est d'être fixé sur la portée réelle et les limites des comparaisons relatives aux superficies d'exploitations.

En dehors même de ces objections de principe, on peut faire des réserves très sérieuses sur la comparabilité des statistiques de 1929 et de 1942, d'une part, de 1942 et de 1955, d'autre part. Et le raccord entre l'évolution de 1929 et l'évolution de 1942 à 1955 pose des problèmes bien plus délicats encore.

Ces critiques concernent les valeurs numériques trouvées, dont la marge d'incertitude est à coup sûr appréciable. Mais elles ne visent pas le sens des résultats. Des tendances très nettes se dégagent de l'examen, qui correspondent certainement à la réalité.

L'évolution se fait dans le sens prévisible ; les exploitations s'agrandissent. Mais le fait important est que l'on observe une différence très nette entre l'évolution de 1929 à 1942 et l'évolution de 1942 à 1955. Dans le premier cas, la progression des grandes exploitations est limitée à quelques régions, celles où ces grandes exploitations tenaient déjà une place importante en 1929. L'évolution se fait plutôt en faveur de la moyenne exploitation et même, dans un nombre important de cas, en faveur de la petite exploitation, aux dépens de la très petite. Entre 1942 et 1955, la physionomie est toute différente, du fait de l'accélération de

l'évolution. Les grandes exploitations progressent partout. Les exploitations moyennes progressent dans un nombre important de cas. Mais dans beaucoup d'autres, elles-mêmes reculent au profit des grandes. C'est seulement dans un petit nombre de régions que les petites exploitations, de 10 à 20 hectares, progressent également, le recul n'affectant que les exploitations de moins de 10 hectares. Encore peut-on observer que dans plusieurs départements des régions où la progression commence à partir de 10 hectares, on pratique des systèmes de production relativement intensifs: l'exploitation de 10 à 20 hectares n'est plus, alors, une petite exploitation. Tel est, par exemple, le cas des départements bretons.

Cette accélération considérable de l'évolution permet de prévoir l'avenir. Nous avons dit, plus haut, que l'on citait avant 1955 plusieurs cas de communes où le nombre d'exploitations avait considérablement diminué depuis la guerre. Or on n'a pas observé en 1955 une diminution importante du nombre total d'exploitations, par rapport à l'enquête de 1942. Les cas cités étaient donc exceptionnels mais il est permis de penser qu'ils se sont multipliés depuis. En effet, lorsqu'une tendance se manifeste dans les esprits, il faut une génération, au moins, pour qu'elle apparaisse dans les faits, dans les statistiques. Les paysans âgés, qui ont des exploitations trop petites, ne peuvent les abandonner, même s'ils obtiennent des revenus insuffisants, parce qu'ils ne pourront trouver aucun autre moyen d'existence ailleurs. Ils voudraient sans doute partir, mais ne le peuvent pas. Les autres voudraient agrandir leurs exploitations mais, de ce fait, ne trouvent pas de terre à acheter. Aussi ne risque-t-on guère de se tromper en affirmant que lorsque la génération présente aura disparu, l'évolution s'accélèrera encore.

Actuellement, ce ne sont que des tendances qui ne bouleversent pas de façon profonde la structure existante. Dans ses grandes lignes, celle-ci n'est pas tellement différente de la structure observée en 1929. Mais il est très probable qu'il n'en sera plus de même en 1970 ou 1975. Il y aura plus de différence entre la structure des exploitations dans dix ou quinze ans et la structure actuelle qu'entre celle de 1960 et celle de 1929.

Pourcentages de la superficie totale des exploitations respectivement couverts
par les exploitations de moins de 5 ha à 100 ha et plus.

N°	Départements	< 5	5-10	< 10	10-20	< 20	20-50	> 50	50-100	> 100
1	Ain	8	21	29	31	60	29	11	9	2
2	Aisne	1	2	3	8	11	23	66	20	46
3	Allier	3	6	9	15	24	34	42	35	7
4	Alpes (basses)	2	5	7	12	19	28	53	22	31
5	Alpes (hautes)	5	12	17	27	44	35	21	14	7
6	Alpes - Maritimes	30	16	46	17	63	19	18	8	10
7	Ardèches	7	17	24	32	56	33	11	9	2
8	Ardennes	1	3	4	8	12	39	49	32	17
9	Ariège	10	18	28	28	56	34	10	8	2
10	Aube	1	2	3	7	10	38	52	33	19
11	Aude	9	10	19	17	36	27	37	20	17
12	Aveyron	4	9	13	21	34	31	35	16	19
13	Bouches-du-Rhône	13	11	24	13	37	15	48	10	38
14	Calvados	4	8	12	18	30	37	33	23	10
15	Cantal	2	5	7	18	25	39	36	20	16
16	Charente	4	10	14	31	45	43	12	9	3
17	Charente Maritime	6	10	16	26	42	44	14	12	2
18	Cher	2	4	6	11	17	24	59	31	28
19	Corrèze	5	16	21	31	52	33	15	12	3
20	Corse	18	14	32	15	47	23	30	13	17
21	Côte-d'Or	3	4	7	9	16	29	55	35	20
22	Côtes du Nord	8	16	24	45	69	30	1	1	-
23	Creuse	3	9	12	28	40	43	17	15	2
24	Dordogne	7	20	27	38	65	28	7	5	2
25	Doubs	2	5	7	25	32	56	12	10	2
26	Drôme	5	14	19	29	48	32	20	13	7
27	Eure	3	5	8	11	19	33	48	29	19
28	Eure & Loir	1	2	3	7	10	31	59	29	30
29	Finistère	7	16	23	39	62	35	3	3	-
30	Gard	13	17	30	22	52	22	26	11	15
31	Garonne (haute)	5	11	16	31	47	41	12	8	4
32	Gers	2	5	7	24	31	55	14	11	3

N°	Départements	< 5	5-10	< 10	10-20	< 20	20-50	> 50	50-100	> 100
33	Gironde	14	21	35	28	63	23	14	9	5
34	Hérault	21	15	36	16	52	17	31	11	20
35	Ille-et-Vilaine	7	16	23	42	65	33	2	2	-
36	Indre	3	6	9	15	24	28	48	26	22
37	Indre-et-Loire	4	7	11	16	27	45	28	23	5
38	Isère	12	24	36	34	70	23	7	4	3
39	Jura	5	14	19	37	56	38	6	5	1
40	Landes	10	26	36	38	74	21	5	3	2
41	Loir-et-Cher	4	7	11	15	26	37	37	25	12
42	Loire	7	17	24	33	57	33	10	8	2
43	Loire (haute)	6	21	27	40	67	28	5	4	1
44	Loire-Atlantique	6	13	19	36	55	42	3	3	-
45	Loiret	2	5	7	14	21	38	41	24	17
46	Lot	4	13	17	32	49	38	13	10	3
47	Lot-et-Garonne	4	14	18	42	60	35	5	4	1
48	Lozère	2	4	6	12	18	32	50	24	26
49	Maine-et-Loire	5	10	15	26	41	50	9	8	1
50	Manche	8	18	26	33	59	34	7	6	1
51	Marne	2	2	4	4	8	29	63	36	27
52	Marne (haute)	1	3	4	9	13	39	48	34	14
53	Mayenne	3	7	10	26	36	56	8	7	1
54	Meurthe-et-Moselle	3	5	8	10	18	37	45	29	16
55	Meuse	1	2	3	7	10	45	45	34	11
56	Morbihan	6	15	21	44	65	33	2	2	-
57	Moselle	13	10	23	17	40	27	33	18	15
58	Nièvre	4	5	9	11	20	20	52	32	20
59	Nord	4	11	15	33	48	40	12	9	3
60	Oise	1	1	2	5	7	26	67	26	41
61	Orne	3	3	11	20	31	44	25	20	5
62	Pas-de-Calais	5	9	14	28	42	37	21	15	6
63	Puy-de-Dôme	7	12	25	36	61	30	9	6	3
64	Pyrénées (basses)	4	13	17	39	56	40	4	3	1
65	Pyrénées (hautes)	10	26	36	42	78	21	1	1	-

N°	Départements	< 5	5-10	< 10	10-20	< 20	20-50	> 50	50-100	> 100
66	Pyrénées orientales	19	17	36	17	53	19	28	13	15
67	Rhin (bas)	24	39	63	30	93	5	2	1	1
68	Rhin (haut)	21	25	46	31	77	16	7	4	3
69	Rhône	11	24	35	38	73	24	3	3	-
70	Saône (haute)	3	9	12	23	35	52	13	11	2
71	Saône-et-Loire	7	15	22	23	45	31	24	21	3
72	Sarthe	5	12	17	26	43	43	14	12	2
73	Savoie	21	31	52	23	75	9	16	4	12
74	Savoie (haute)	15	30	45	34	79	16	5	3	2
75	Seine	35	11	46	11	57	16	27	15	12
76	Seine maritime	5	7	12	17	29	41	30	24	6
77	Seine-et-Marne	-	1	1	3	4	21	75	23	52
78	Seine-et-Oise	3	3	6	6	12	21	67	22	45
79	Sèvres (Deux)	3	9	12	26	38	49	13	12	1
80	Somme	2	3	5	11	16	44	40	25	15
81	Tarn	3	10	13	31	44	46	10	9	1
82	Tarn-et-Garonne	5	11	16	37	53	40	7	5	2
83	Var	26	20	46	21	67	15	18	8	10
84	Vaucluse	13	24	37	29	66	23	11	7	4
85	Vendée	5	10	15	25	40	49	11	9	2
86	Vienne	3	5	8	18	26	45	29	23	6
87	Vienne (haute)	5	13	18	26	44	30	18	14	4
88	Vosges	9	15	24	26	50	36	14	11	3
89	Yonne	2	3	5	11	16	42	42	29	13
90	Belfort	12	20	32	39	71	27	2	2	-

Conditions de production de l'agriculture

<i>Ont déjà paru dans cette série :</i>	Numéros	Date	N° du document	Langues
– Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
– Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
– Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
– Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
– Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
– Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F
– Aspects du développement structurel de l'agriculture au grand-duché de Luxembourg	8	mai 1962	VI/2281/62	F
– Les comptes économiques de l'agriculture française	9	juin 1962	VI/3201/62	F
– Aspects du développement structurel de l'agriculture en Italie	10	septembre 1962	VI/6620/61	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.